





L'IPPF commémore la 100ème Journée internationale de la femme, 2011.



Chapitre un Introduction

Détails de publication

À propos de cette trousse à outils

Pourquoi la SRI et l'IPPF collaborent-elles à l'EPU ?

Pourquoi la SRI et l'IPPF souhaitent m'aider à participer à l'EPU ?

Pourquoi l'EPU est-il important pour les droits sexuels ?

En quoi l'EPU est-il unique ?

Que peut-on atteindre grâce à l'EPU ?

Quels progrès en termes de droits sexuels ont déjà été réalisés grâce à l'EPU ?

Quels sont les avantages de participer à l'EPU ?

Détails de publication

L'initiative pour les droits sexuels

L'initiative pour les droits sexuels (Sexual Rights Initiative, SRI) est une coalition d'organisations promouvant le progrès des droits de l'homme en matière de genre et de sexualité au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Depuis que l'Examen Périodique Universel (EPU) a été créé par le Conseil des droits de l'homme en 2006, la SRI a travaillé avec des activistes, des défenseurs des droits de l'homme, des organisations académiques et non gouvernementales de plus de 70 pays pour rendre les violations des droits sexuels, y compris les droits reproductifs, visibles dans ce forum international.

Parmi les partenaires de la SRI, on trouve : Action Canada pour la Population et le Développement (Canada), Creating Resources for Empowerment in Action (Inde), Initiative Égyptienne pour les Droits Personnels (Égypte), Fédération pour les Femmes et la Planification familiale (Pologne) et Akahata (Argentine).

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) est un prestataire international de services, ainsi qu'un avocat majeur de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous. Il s'agit d'un mouvement mondial, constitué d'organisations nationales travaillant de concert avec les communautés et les individus et dans leur intérêt.

L'IPPF travaille pour un monde où les femmes, les hommes et les jeunes, où qu'ils soient, peuvent avoir le contrôle de leur propre corps et par conséquent, de leur destin. Un monde où les individus sont libres de choisir d'être parents ou non ; libres de décider combien d'enfants ils souhaitent et à quel moment ; libres d'entretenir des vies sexuelles saines sans avoir peur d'une grossesse non désirée ou d'une infection sexuellement transmissible, comme le VIH. Un monde où le genre et la sexualité

ne sont plus à l'origine d'inégalité ou de stigmatisation. Nous ne cesserons de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de garantir à nos générations présentes et futures, ces choix et droits importants.

Remerciements : Cette publication a été compilée par Meghan Doherty (Sexual Rights Initiative), Stuart Halford (Fédération Internationale pour la Planification Familiale), Sandeep Prasad (Sexual Rights Initiative) et Seri Wendoh (Fédération Internationale pour la Planification Familiale). La production de cette trousse à outils a été coordonnée par l'équipe d'Action et de Communication de la Fédération internationale pour la Planification Familiale. Nous souhaitons remercier particulièrement les organisations et les activistes qui ont partagé avec nous leurs expériences de participation à l'Examen Périodique Universel.

Date de publication : janvier 2012

Avertissement : Les informations contenues dans cette publication étaient correctes au mois de décembre 2011. Les recommandations du Haut-Commissariat aux droits de l'homme concernant la participation de la société civile au processus d'Examen Périodique Universel peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Veuillez visiter le site Web www.ohchr.org afin de vérifier s'il y a eu des modifications du mécanisme depuis la publication.

Acronymes

BHCDH	Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CDH	Conseil des droits de l'homme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
CIDPH	Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
EE	État examiné
EPU	Examen Périodique Universel
INDH	Institution nationale des droits de l'homme
IPPF	Fédération Internationale pour la Planification Familiale
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAB	Programme d'action de Beijing
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
SRI	Initiative pour les droits sexuels

Détails de publication

Mots clés

Société civile

La société civile désigne l'arène d'action collective autour d'intérêts, d'objectifs et de valeurs partagés. La société civile est indépendante du gouvernement et peut comprendre : des organisations non gouvernementales (ONG), des œuvres caritatives enregistrées, des groupes communautaires, des universitaires, des syndicats, des activistes et des défenseurs des droits de l'homme.

État membre de l'ONU

Un État membre de l'ONU est un pays qui est membre de l'Organisation des Nations Unies. Depuis le mois de décembre 2011, l'ONU compte 193 États membres. On les désigne aussi sous le terme « État ».

INDH_Institution nationale des droits de l'homme

Les INDH sont des entités administratives créées pour protéger et promouvoir les droits de l'homme à l'échelle nationale. Bien qu'elles appartiennent à l'État, les INDH sont censées être indépendantes des gouvernements.

Droits sexuels

Les droits sexuels regroupent, entre autres, les droits de toute personne à la santé et au bien-être sexuel et reproductif, à l'intégrité corporelle, ainsi que le droit de contrôler et de prendre des décisions libres et informées sur toutes les questions relatives à sa propre sexualité, reproduction et genre, sans coercition, violence ou discrimination.

État examiné

Il s'agit d'un État membre de l'ONU se soumettant à son Examen Périodique Universel.



Des femmes vivant dans le camp de Duékoué en Côte d'Ivoire reçoivent des soins prénataux et postnataux.

À propos de cette trousse à outils

L'Initiative pour les droits sexuels (SRI) et la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) ont mis au point cette trousse à outils pour vous aider à mettre en lumière au plan international les violations des droits de l'homme relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans votre pays grâce au mécanisme d'Examen Périodique Universel (EPU) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

L'EPU est un mécanisme relativement nouveau et unique du Conseil des droits de l'homme de l'ONU par lequel la situation des droits de l'homme dans chacun des 193 États membres de l'ONU est examinée tous les quatre ans et demi. Cet outil peut être très utile pour initier un réel changement dans votre pays et

soutenir le travail que vous effectuez déjà à l'échelle nationale ou locale.

L'EPU est essentiellement un mécanisme national qui comprend des moments spécifiques ayant lieu à Genève, en Suisse, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. La participation à l'EPU peut revêtir différentes formes et vous ne devez pas forcément être impliqué à toutes ses étapes pour que votre action soit fructueuse. Cette trousse à outils vous fournira des informations pratiques sur l'EPU, comment y participer et en quoi il peut être important dans votre action en faveur des droits sexuels. Vous trouverez également des conseils utiles pour maximiser votre action tout au long du processus donnés par des avocats des

droits sexuels qui participent déjà à l'EPU. De plus, cette trousse à outils vous aidera à naviguer au fil du cycle de l'EPU de votre pays pour que vous puissiez décider comment et pourquoi vous engager.

L'un des éléments les plus intéressants de l'EPU est que les organisations de la société civile ne doivent pas forcément avoir une connaissance poussée du système de l'ONU ou des lois sur les droits de l'homme pour y participer efficacement. Votre expérience des lois et politiques relatives aux droits sexuels dans votre pays fait de vous un expert pour l'EPU, puisque ce mécanisme porte directement sur la situation des droits de l'homme dans le pays examiné. Cette trousse à outils a donc été conçue pour vous aider à apporter vos connaissances, votre expertise et votre expérience à un forum international susceptible d'influencer l'application des droits de l'homme là où elle est le plus nécessaire, dans la vie quotidienne de chaque personne.



Conseil des droits de l'homme, Genève.

Photo: Jean-Marc Jarré

Pourquoi la SRI et l'IPPF collaborent-elles à l'EPU ?

La SRI et l'IPPF partagent l'objectif commun de faire avancer les droits sexuels aux plans international, régional, national et local. Nous mettons en commun nos aires d'expertise respectives pour garantir que les gouvernements, la société civile, l'ONU et toutes les entités de droits de l'homme reconnaissent les droits sexuels comme des droits de l'homme. En tant que réseau global majeur de fournisseurs de soins de santé sexuelle et reproductive, l'IPPF possède des connaissances et une expérience pratique de premier ordre concernant la manière dont les personnes sont touchées par les lois et les politiques qui restreignent les droits sexuels. Le travail de l'IPPF à l'EPU s'inscrit dans la lignée de sa **Déclaration sur les droits sexuels** (voir le dossier Ressources du chapitre 1 sur le menu principal du CD) qui se fonde sur les grands traités internationaux en matière de droits de l'homme et sur d'autres instruments.

En tant que coalition d'organisations travaillant sans relâche pour faire avancer les droits sexuels au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la SRI possède une connaissance profonde des normes relatives aux droits de l'homme, des mécanismes de travail internes du système de l'ONU et un grand réseau de parties prenantes liées aux institutions internationales sur les droits de l'homme. Nous pensons que l'EPU est un centre naturel et fondamental pour regrouper nos efforts en faveur des droits sexuels, puisqu'il encourage la société civile à faire part à l'ONU des expériences de violations des droits de l'homme, y compris des droits sexuels, afin que tous les pays du monde soient rendus responsables de leurs actes.



Participants de la SRI et de l'IPPF à l'atelier sur l'EPU, Conseil des droits de l'homme, Genève.

Pourquoi la SRI et l'IPPF souhaitent m'aider à participer à l'EPU ?

Les droits sexuels sont souvent mis à l'écart du discours des droits de l'homme, même au sein de l'ONU, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH), des mouvements pour les droits de l'homme et même parmi les organisations de la société civile. Cette marginalisation peut être attribuée à la politisation de la sexualité et de l'égalité des genres, à une approche restreinte des droits de l'homme, à une opposition religieuse et au refus des preneurs de décision de prioriser, financièrement et politiquement, les droits sexuels au plan local, organisationnel, national et international.

De plus, de nombreux avocats, activistes et fournisseurs de service travaillant en faveur de la lutte contre les inégalités, du soutien des victimes de la violence basée sur le genre et de l'accès à l'information, à l'éducation et aux services liés aux questions sexuelles et reproductives ont des ressources limitées et manquent bien souvent de soutien et de capacité pour articuler leurs questions dans le cadre des droits de l'homme.

La SRI et l'IPPF souhaitent travailler avec des organisations non gouvernementales, des activistes, des défenseurs des droits de l'homme, des jeunes, des professeurs, des universitaires, des avocats, des syndicalistes, des groupes communautaires, des fournisseurs de soins de santé et toute personne engagée en faveur des droits sexuels, pour garantir que les expériences vécues de violations de droits de l'homme liées à la sexualité des personnes soient vues et entendues là où les décisions sont prises et où les normes sont définies. L'EPU est un espace qui s'y prête et avec cette trousse à outils, nous souhaitons encourager et aider autant d'organisations et d'individus que possible à participer à ce processus.

L'EPU en action

Avant l'EPU de la Thaïlande en 2011, la SRI et l'association thaïlandaise pour la planification familiale (PPAT), association membre de l'IPPF en Thaïlande, ont travaillé main dans la main pour préparer une contribution de partie prenante pour l'EPU et s'engager en faveur d'une action à l'échelon national et au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. À partir de l'expérience de la PPAT, qui fournit des services de santé sexuelle et reproductive aux travailleurs du sexe, et de l'expérience de la SRI en termes d'élaboration de rapport de partie prenante et d'action au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ces associations ont pu mettre en lumière le fait que la criminalisation de l'industrie du sexe entrave l'accès des travailleurs du sexe à des services de santé, empêche la protection des travailleurs du sexe contre la violence sexuelle et physique et contribue à la stigmatisation des travailleurs du sexe. À la suite de cette action, la Finlande a recommandé au gouvernement thaïlandais :

1. « d'augmenter ses efforts en vue de résoudre les difficultés en matière de droits de l'homme que rencontrent tous les travailleurs du sexe »
2. « d'appliquer une approche intégrale de santé et droits sexuels et reproductifs pour garantir l'accès à tous les travailleurs du sexe, ainsi qu'à leurs clients et aux époux et partenaires des clients, à des services de santé adaptés et à une éducation sexuelle »

Le gouvernement thaïlandais a accepté de mettre en œuvre la première recommandation et d'étudier la seconde recommandation avant le mois de mars 2012.

Pourquoi l'EPU est-il important pour les droits sexuels ?

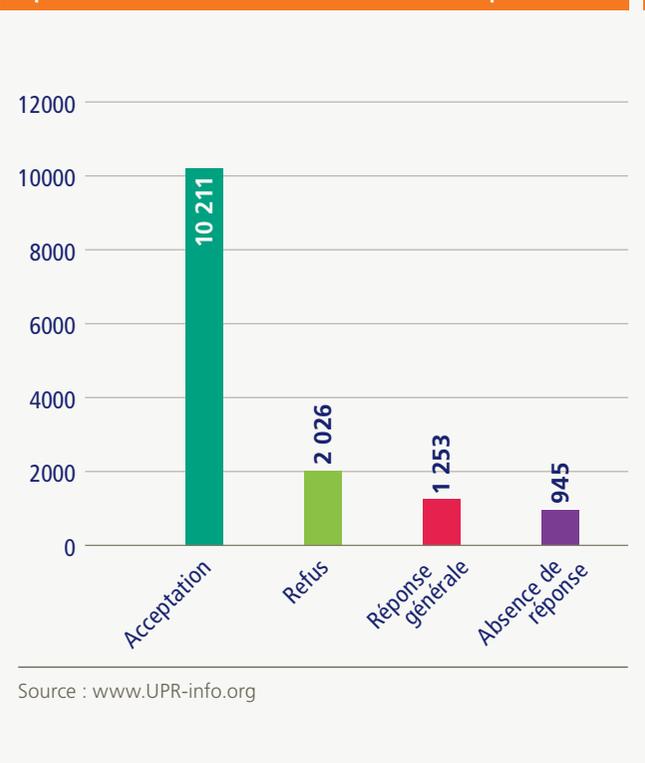
Les droits de l'homme concernent les libertés et les droits des personnes de vivre dignement. Cela requiert un environnement dans lequel toutes les personnes peuvent contrôler et décider librement sur les questions liées à leur sexualité, ne sont pas soumises à de la violence, à la coercition ou à l'intimidation dans leur vie sexuelle, ont accès à l'information, à l'éducation et à des services de santé sexuelle et reproductive et sont protégées contre toute discrimination basée sur l'exercice de leur sexualité. Ces conditions sont connues comme les droits de l'homme liés à la sexualité, ou simplement les droits sexuels. Les gouvernements de tous les pays du monde sont tenus de respecter, protéger et d'appliquer ces droits fondamentaux. Malheureusement, tous les gouvernements ne tiennent pas leurs promesses, en particulier en ce qui concerne les droits sexuels, et la SRI et l'IPPF ainsi que des millions d'autres personnes veulent que cela change.

L'EPU est une opportunité unique d'intervenir en faveur du changement que nous souhaitons voir dans le monde. L'EPU est le seul mécanisme de l'ONU par lequel la situation des droits de l'homme de chacun des 193 États membres de l'ONU est examinée tous les quatre ans et demi. C'est également le seul mécanisme de l'ONU dans lequel les États se posent directement des questions et se font des recommandations entre eux concernant les situations nationales des droits de l'homme. Tous les États membres, indépendamment de leur taille ou de leur influence politique, sont sujets aux mêmes règles et au même contrôle et doivent répondre à toutes les recommandations mises en avant par les autres États membres.

Via le mécanisme de l'EPU, les avocats des droits sexuels peuvent présenter leur expérience et leurs connaissances pour informer les États membres de l'impact de lois et politiques dommageables dans un État examiné, ce qui peut donner lieu à des recommandations pour changer ces lois et politiques (pour de plus amples informations sur les recommandations, voir pages 35–37). L'État examiné doit alors prendre position à propos des recommandations

et émettre un rapport quatre ans et demi plus tard sur les progrès réalisés pour la mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées. **Il suffit qu'un seul État membre fasse une recommandation pour que les droits sexuels soient à l'ordre du jour d'un gouvernement** et pour obliger ce gouvernement à répondre à la recommandation (**Voir EPU en Action – Thaïlande**). À chaque fois qu'un État membre fait une recommandation sur les droits sexuels, nous faisons un pas supplémentaire vers nos objectifs nationaux et internationaux d'application des droits sexuels dans la vie quotidienne de toutes les personnes.

Réponses des États aux recommandations de l'EPU après 9 sessions



« Le mécanisme de l'EPU est une voie relativement facile et efficace de demander activement des comptes aux gouvernements en ce qui concerne les violations des droits sexuels et reproductifs. Le cadre des droits de l'homme de l'EPU a augmenté significativement la pression sur le gouvernement irlandais afin que les lois irlandaises sur l'avortement respectent les normes internationales sur les droits de l'homme. »

Niall Behan, Association irlandaise pour la Planification Familiale (IFPA)

Pourquoi l'EPU est-il important pour les droits sexuels ?

Les recommandations de l'EPU portent sur une politique ou sur une réforme législative spécifique

Pendant les trois premières années du cycle de l'EPU (2008–2010), 4 594 recommandations¹ ont été faites à des États en vue d'adopter des politiques ou des mesures législatives spécifiques pour remédier aux violations des droits de l'homme.

L'EPU ouvre également la voie à un dialogue national sur le rôle des droits de l'homme dans votre pays. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU conseille aux États membres de l'ONU de consulter largement la société civile lors de la préparation de leur rapport d'EPU (**Voir page 21 une liste des conventions, traités et protocoles importants de l'ONU**). Ces consultations peuvent encourager la société civile et les gouvernements à renouveler leurs engagements en vue de mettre les droits de l'homme au centre de toutes les lois et politiques. Les défenseurs des droits sexuels doivent prendre part à ces débats nationaux afin de garantir la visibilité et le respect du droit de toute personne de prendre des décisions libres et informées sur toutes les questions liées à la sexualité, au genre et à la reproduction.

« Le fait de savoir que près de 2 500 recommandations ont été faites uniquement sur des questions relatives aux droits des femmes me permet de croire que ce processus peut réellement être générateur de progrès. »



Des membres de l'Alliance pour la santé reproductive du Kirghizistan participent à l'élaboration des politiques de planification, gouvernance et organisation stratégiques.

1. www.UPR-info.org

En quoi l'EPU est-il unique ?

Un mécanisme transparent

La transparence renforce la position de la société civile pour demander des comptes à leurs gouvernements en ce qui concerne les engagements qu'ils prennent publiquement. L'EPU est l'un des mécanismes les plus transparents de l'ONU.

- Tous les documents préparés pour l'EPU, y compris le rapport de l'État, les rapports des parties prenantes et le rapport résumé des informations de l'ONU sont disponibles au public sur www.ohchr.org
- La société civile est invitée à envoyer des informations au Bureau du Haut-Commissariat pour les droits de l'homme (BHCDH) à propos des violations des droits de l'homme qui sont commises dans leur pays
- Les acteurs de la société civile peuvent observer la révision à mesure qu'elle se produit au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève. Toutes les sessions de l'EPU au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève sont retransmises en direct sur : <http://www.unmultimedia.org/tv/webcast/c/un-human-rights-council.html> Tout le monde peut donc n'importe où dans le monde regarder les examens de tous les pays lorsqu'ils ont lieu ou ultérieurement
- Toutes les recommandations faites et toutes les questions posées par les États sont publiées dans le rapport final de l'EPU. Les questions posées par les États avant la révision sont publiées sur www.ohchr.org
- L'État examiné doit argumenter son point de vue sur toutes les recommandations mises en avant par les autres États. Ces réponses sont elles aussi publiées dans le rapport final de l'EPU et/ou dans une annexe à ce rapport

- Les acteurs de la société civile sont invités à envoyer au Conseil des droits de l'homme de l'ONU des déclarations concernant leurs observations sur l'examen
- Tous les quatre ans et demi, les États membres de l'ONU doivent présenter au Conseil des droits de l'homme de l'ONU les progrès (ou l'absence de progrès) effectués afin de mettre en œuvre les recommandations acceptées

Ouvert à tous les acteurs de la société civile

Contrairement à d'autres mécanismes de l'ONU pour lesquels les organisations non gouvernementales (ONG) doivent obligatoirement être accréditées par l'ONU (statut ECOSOC), tous les acteurs crédibles de la société civile peuvent participer à l'EPU. Cela ouvre la porte à une diversité d'acteurs de la société civile qui n'étaient peut-être encore jamais intervenus auprès de l'ONU.

VIDÉO

Le rôle des ONG dans l'EPU

Efficace

Il suffit qu'un seul État membre fasse une recommandation pour que la cause que vous défendiez soit intégrée à l'EPU, qui peut ensuite entraîner des changements politiques et législatifs à l'échelle nationale.

De nombreuses opportunités d'action

Il n'existe pas une approche unique de l'EPU et vous n'avez pas à participer à tous les niveaux de l'EPU pour avoir une influence.

Vous pouvez :

- Choisir les phases du processus dans lesquelles vous souhaitez vous engager
- Préparer une contribution de partie prenante, personnellement ou en partenariat
- Mener votre action seul ou en partenariat
- Mener votre action à l'échelle nationale exclusivement ou vous rendre à Genève
- Vous centrer sur un thème particulier ou sur plusieurs thèmes

En quoi l'EPU est-il unique ?

Économique

La plus grande partie de votre action aura lieu dans votre pays et vous n'aurez pas à vous déplacer au Conseil des droits de l'homme à Genève. Avec un petit investissement de temps pour préparer une contribution, participer aux consultations à l'échelle nationale et locale et défendre votre cause auprès des preneurs de décision clés (par ex. des responsables du gouvernement, des parlementaires, des institutions de défense des droits de l'homme, etc.), vous pouvez atteindre vos objectifs nationaux, sans dépenser beaucoup d'argent.

Aucune expérience sur les droits de l'homme ou l'ONU n'est nécessaire

Si vous avez des connaissances ou une expérience des lois et des politiques qui empêchent les personnes de prendre des décisions libres et informées sur toutes les questions liées à la sexualité, à la reproduction et au genre, alors vous êtes à même de participer à l'EPU de votre pays.

Les gouvernements participent activement à l'EPU

Pendant les trois premières années du premier cycle de l'EPU (2008–2010), 143 États membres ont été examinés. Ils ont reçu 14 335 recommandations afin d'améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays. 70,74% d'entre elles, soit 10 211 recommandations, ont été acceptées par les États examinés¹.



Manifestation en faveur de la justice politique et sociale pour les femmes et les filles du monde entier.

« L'EPU est peut-être nouveau, mais c'est pour moi un mécanisme extrêmement simple me permettant de m'exprimer et de lutter en faveur des idéaux que je défends : la santé sexuelle et reproductive et les droits de toutes les personnes. Vu que c'est un sujet sur lequel je travaille tous les jours, j'apprécie vraiment de défendre la santé et les droits sexuels et reproductifs et l'EPU lui-même auprès du grand public. »

Pattaya Burra, Association thaïlandaise pour la Planification Familiale

Que peut-on atteindre grâce à l'EPU ?

L'objectif fondamental de l'EPU est de renforcer l'exercice des droits de l'homme de toutes les personnes dans un pays. L'EPU peut donc être un outil utile pour promouvoir, par exemple :

- ✓ Un changement législatif ou politique réel
- ✓ La mise en place de programmes et de systèmes qui renforceront l'exercice ou la mise en œuvre des droits de l'homme
- ✓ Une plus grande transparence concernant l'adoption par les gouvernements de décisions ayant une répercussion sur les droits de l'homme
- ✓ Un dialogue plus régulier entre le gouvernement et la société civile sur les questions des droits de l'homme
- ✓ Le développement de systèmes de responsabilisation

L'exercice des droits est profilé par les attitudes et les comportements des personnes dans un pays donné et, en tant que tel, une plus grande sensibilisation et un changement des mentalités des personnes vivant dans le pays sont fondamentaux pour améliorer la situation des droits de l'homme. À cet égard, l'EPU est également une excellente opportunité pour s'engager et promouvoir un plus grand dialogue public afin de souligner l'importance des droits de l'homme dans un pays. Il favorise également les organisations créatives et les actions de coalition en faveur des droits sexuels et reproductifs.



Des femmes déplacées nationalement dans le camp de Duékoué parlent de leurs besoins, Côte d'Ivoire.

Quels progrès en termes de droits sexuels ont déjà été réalisés grâce à l'EPU ?

En sachant que l'EPU est un processus relativement nouveau, il a déjà donné des résultats significatifs pour les droits sexuels à l'ONU, comme en sont la preuve les nombreuses recommandations sur les droits sexuels (voir le tableau de droite) et à l'échelle nationale, comme l'illustre l'expérience du Kirghizistan (ci-dessous).

L'EPU en action

La SRI, en partenariat avec Labrys Kyrgyzstan, une organisation fondée en 2004 pour protéger les droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenre (LGBT), ont préparé une contribution mettant en exergue la violence continue exercée par la police contre les personnes LGBT et le refus de délivrer des documents d'identité conforme au genre vécu par les personnes transgenre. Pendant son EPU en 2010, le gouvernement du Kirghizistan a accepté une recommandation de la République Tchèque de « Réviser la conformité de sa législation nationale avec les clauses du Pacte international sur les droits civils et politiques à la non-discrimination, en particulier concernant les femmes et les personnes issues d'une ethnie, ou ayant une orientation sexuelle ou identité de genre minoritaire » ainsi qu'une recommandation de l'Uruguay « d'intensifier les sanctions pratiques en cas de violence dans la famille, mariage par enlèvement, mariage forcé, polygamie et discrimination contre les femmes en raison de leur orientation sexuelle, et de promouvoir des mécanismes de protection garantissant les droits des victimes de violence dans la famille. »

Grâce à son action continue dans le cadre de l'EPU, Labrys a récemment été invitée à donner une formation aux fonctionnaires de l'État pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et du Comité pour l'élimination des discriminations contre les femmes. Le gouvernement d'est également engagé à intégrer les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans le plan d'action national kirghize.

Dans les trois premières années de l'EPU (2008–2010), 143 États ont reçu 14 335 recommandations dont plusieurs ayant trait à la santé et aux droits sexuels et reproductifs² :

Nombre total de recommandations après 9 sessions	Thème	Exemples de recommandations
2 494	Droits des femmes	De l'Afrique du Sud à la France : <i>Prendre des mesures efficaces en vue d'éliminer toute forme de discrimination contre les femmes immigrantes concernant l'accès aux services sociaux de base.</i>
107	Mutilation génitale féminine	Du Sénégal à la Côte d'Ivoire : <i>Intensifier les activités de sensibilisation en cours, réalisées avec des membres de la société civile, afin de réduire ou d'éradiquer à l'avenir la mutilation génitale féminine.</i>
51	Mortalité et morbidité maternelle	De la Nouvelle Zélande à l'Afghanistan : <i>Inclure les femmes dans le processus de prise de décision concernant la santé maternelle, y compris les décisions sur la conception de mécanismes de soins de santé locaux, afin de renforcer ses efforts visant à réduire la mortalité maternelle.</i>
19	Avortement	Du Luxembourg au Salvador : <i>Ouvrir un dialogue national sur le droit des femmes à la santé reproductive, y compris en ce qui concerne les conséquences des lois restrictives sur l'avortement et notamment la criminalisation de l'avortement.</i>
309	Orientation sexuelle et identité de genre	De la France à la Barbade : <i>Aligner sur les normes internationales ayant trait au respect de la vie privée et de la non-discrimination ses lois pénales sur la criminalisation des relations consenties entre adultes du même sexe et sur les crimes d'agression indécente et indécente grave dont la définition est vague.</i>
188	Violence sexuelle	De l'Argentine au Burundi : <i>Modifier le système juridique afin que les crimes de violence sexuelle et les abus sexuels soient punissables et que les responsables de ces crimes ne bénéficient pas de l'impunité.</i>
23	Accès aux services de santé sexuelle et reproductive	Du Brésil au Nigeria : <i>Améliorer l'accès des femmes aux soins de santé, en particulier aux services de santé sexuelle et reproductive.</i>
102	VIH	De l'Algérie à l'Afrique du Sud : <i>Intensifier ses efforts afin de réduire la prévalence du VIH-SIDA dans le contexte de sa Charte nationale de santé, et en particulier en ce qui concerne les adolescents.</i>
2	Droits de l'homme des travailleurs du sexe	De l'Uruguay aux États-Unis d'Amérique : <i>Garantir l'accès aux services publics en faisant attention à la vulnérabilité particulière des travailleurs du sexe à la violence et aux violations des droits de l'homme.</i>

Quels sont les avantages de participer à l'EPU ?

Pour les acteurs de la société civile qui participent à l'EPU, la principale motivation est de mettre en lumière une violation des droits de l'homme particulière en ayant dans l'espoir de faire pression sur leur gouvernement pour remédier à la situation. Cependant, en plus d'inciter votre gouvernement à mettre un terme à une violation de droits particulière, participer à l'EPU présente également de nombreux avantages dans différents aspects, et notamment :

- Contribuer à la réalisation d'objectifs d'actions organisationnelles
- Construire des coalitions à long terme avec de nombreux acteurs de la société civile pour soutenir des questions ayant trait aux droits sexuels et plus généralement aux droits de l'homme
- Donner aux victimes des violations de droits la possibilité de revendiquer leurs droits
- Faire connaître votre organisation en tant que voix crédible dans les médias, auprès des membres, des parlementaires, des financiers, de la société civile et des clients/utilisateurs de services. Cela peut permettre de créer un « capital de défense » qui peut être utilisé dans d'autres forums sur le même sujet
- Développer des relations avec des fonctionnaires du gouvernement
- Donner une couverture médiatique aux questions liées aux droits sexuels
- Augmenter la capacité d'appliquer une approche fondée sur les droits de la fourniture de services, la défense d'une cause et l'analyse de politiques
- Accéder à de nouveaux réseaux d'acteurs de la société civile



Des participants à un atelier sur l'EPU organisé par l'IPPF et la SRI.

Changement social

Votre participation à l'EPU peut favoriser l'introduction d'un changement social qui permettra aux personnes de prendre des décisions libres et informées sur leur vie et leur santé sexuelle.

« Le mécanisme de l'EPU nous a certainement aidé à nous faire connaître à l'échelon national. Plus important encore, il nous a permis de mettre en lumière des sujets que nous souhaitons que le gouvernement traite depuis longtemps. Désormais, nous sentons réellement que les choses commencent à changer sur nos questions et que le gouvernement les prend bien plus au sérieux. »



<

>

Chapitre deux Droits de l'homme et sexualité

Droits de l'homme et sexualité

Le cadre des droits de l'homme

Les droits sexuels sont des droits
de l'homme

Photo de l'ONU/JC McIlwaine

Droits de l'homme et sexualité

On appelle droits de l'homme les libertés et les garanties de chaque personne de vivre dignement. Cela requiert un environnement dans lequel toutes les personnes peuvent contrôler et décider librement des questions liées à leur sexualité, ne sont pas soumises à la violence, à la coercition ou à l'intimidation dans leur vie sexuelle, ont accès à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive et sont protégées contre les discriminations fondées sur l'exercice de leur sexualité. Ces conditions sont connues comme les droits de l'homme liés à la sexualité, ou simplement les droits sexuels. Les gouvernements de tous les pays du monde sont tenus de respecter, protéger et d'appliquer ces droits fondamentaux.



VIDÉO

Que sont les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme liés à la sexualité concernent un large éventail de sujets qui sont souvent liés entre eux. Ils comprennent notamment :

- le mariage des enfants
- les droits reproductifs
- l'orientation sexuelle
- l'identité et l'expression du genre
- le travail du sexe
- violence sexuelle
- la violence dans la famille
- la maltraitance des enfants
- la violence de genre
- l'égalité de genre
- la santé sexuelle
- mutilation génitale féminine
- l'éducation sexuelle fondée sur les droits et intégrale
- l'accès à l'information, à l'éducation et aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement sans risques
- mortalité et morbidité maternelle
- le traitement de la fertilité et la reproduction assistée

- la prévention, le traitement et les soins du VIH y compris le soutien et le dépistage volontaire et confidentiel
- les services de santé pour les personnes porteuses du VIH
- le droit à la non-discrimination des personnes porteuses du VIH
- le droit à la non-discrimination des personnes handicapées
- l'autonomisation des femmes et des jeunes-filles
- les intersections entre la sexualité et la religion, la pauvreté et/ou le racisme
- les crimes d'honneur
- le droit des adolescents à l'information, à l'éducation et aux services de santé sexuelle et reproductive
- le mariage forcé
- la stérilisation involontaire
- et tous les autres sujets ayant une répercussion sur la jouissance des droits sexuels.

En traitant ces sujets, les droits sexuels résonnent profondément dans les normes et standards de droits de l'homme existants y compris le droit au respect de la vie privée, à la liberté de pensée et d'expression, à ne pas être soumis à la violence, le droit à l'éducation et à l'information, le droit à l'égalité, à la liberté de toute forme de discrimination et le droit de jouir du meilleur état de santé possible.

Le cadre des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont les droits et libertés fondamentaux qui reviennent à chaque personne du simple fait d'être un être humain. Chaque personne doit pouvoir jouir de ses droits de l'homme sans aucune discrimination.

Les droits de l'homme sont **liés entre eux, interdépendants, inaliénables et indivisibles** et protégés par une série de conventions, traités et protocoles qui sont contraignants en vertu de la loi internationale. Les gouvernements ont le devoir de respecter, protéger et appliquer les droits de l'homme indépendamment des normes sociales, politiques ou culturelles qui peuvent prévaloir à l'échelon national (**Voir page 21 une liste des conventions, traités et protocoles importants de l'ONU**)

Les droits de l'homme concernent tout le monde

Liés entre eux et interdépendants : Chaque droit influence l'exercice de tous les autres droits. Souvent, le respect d'un droit dépend du respect d'autres. Par exemple, garantir le droit à la santé requiert l'application des droits à l'éducation et à l'information, afin que chaque personne sache comment se protéger contre la maladie et comment accéder à des soins de santé satisfaisant ses besoins.

Inaliénables : En tant qu'êtres humains, nous bénéficions tous des droits de l'homme. Ces droits ne peuvent être ôtés ou abandonnés par quiconque, quel que soit son âge, son genre, son ethnie, sa race, sa religion, sa nationalité, son orientation sexuelle, son statut socio-économique, son handicap, sa séropositivité, son état de santé ou quelque autre état.

Indivisibles : Aucun droit individuel n'est plus important qu'un autre. Aucun droit ne doit être considéré isolé des autres. Ils sont tous interconnectés. Le refus d'un droit peut entraver l'exercice de plusieurs autres.



Le 100ème anniversaire de la Journée internationale de la femme commémoré en 2011 à Londres.

Les droits de l'homme se fondent sur les principes éternels dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui comprennent entre autres, **la non-discrimination, la dignité et l'égalité**. Ces principes guident le cadre des droits de l'homme qui est en constante évolution pour répondre aux nouveaux enjeux et traiter les violations des droits de l'homme. Tous les droits sexuels se fondent sur les principes de non-discrimination, de dignité et d'égalité.

Respecter, protéger et appliquer

Respecter – Les gouvernements ne doivent pas interférer avec les droits de l'homme des personnes, ni créer de barrière à l'exercice des droits de l'homme des personnes via des lois, des politiques ou des pratiques.

Protéger – Les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter que des tiers ne violent les droits de l'homme d'autres personnes.

Appliquer – Les gouvernements doivent prendre des mesures actives pour mettre en place des institutions et des procédures, y compris via l'allocation de ressources, pour permettre aux personnes de revendiquer et de jouir de leurs droits de l'homme.

Le cadre des droits de l'homme



Un atelier pour les hommes homosexuels organisé par le réseau Santa Maria, Bogota.

Sexualité et développement

Le lien entre l'application des droits et les progrès vers le développement est bien connu. Tout comme pour les droits de l'homme, au centre du développement on trouve l'individu. De nombreux grands avocats et experts des droits de l'homme et du développement estiment que sans une reconnaissance totale des droits sexuels, les gouvernements seront incapables de respecter leurs engagements liés aux droits de l'homme ou d'atteindre les objectifs de développement fixés internationalement. En raison de la discrimination, de la stigmatisation et de la violence liées à la sexualité, les personnes marginalisées ne peuvent pas participer au développement social, culturel, économique et politique d'une nation. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de créer un environnement favorable dans lequel la sexualité est reconnue comme étant un élément fondamental de l'être humain et admise dans les lois internationales, afin qu'un rôle démocratique et véritablement représentatif puisse être joué par les personnes marginalisées pour influencer et modeler l'avancée de leur pays.

Les droits sexuels sont des droits de l'homme

Les droits sexuels sont les droits de l'homme liés à la sexualité et contribuent directement à la liberté, à l'égalité et à la dignité de toutes les personnes.

La sexualité est un aspect central de l'être humain tout au long de sa vie et bien qu'elle puisse inclure toutes les dimensions suivantes, ces dernières ne sont pas toutes vécues ou exprimées : activité sexuelle, identités de genre, orientation sexuelle, érotisme, plaisir, intimité et reproduction. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, émotionnels, politiques, culturels, éthiques, légaux, historiques, religieux et spirituels. La sexualité peut être vécue et exprimée par des pensées, des fantasmes, des désirs, des croyances, des attitudes, des valeurs, des comportements, des pratiques et des relations.

Il n'existe pas de définition convenue internationalement des droits sexuels et il s'agit d'un concept évoluant dans la loi internationale. La définition des droits sexuels est parfois restreinte aux droits liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, et ils sont parfois même définis exclusivement dans le contexte des droits reproductifs. Cependant, **les droits sexuels couvrent l'ensemble de la sexualité humaine, y compris les droits à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression du genre, mais ne sont pas limités à ces éléments de la sexualité.**

Sexualité et reproduction

La sexualité est un facteur essentiel dans pratiquement toutes les décisions reproductives ; cependant, le fait de choisir de se reproduire ou non est un aspect central de l'être humain. La sexualité n'est pas un simple moyen pour les individus de satisfaire leurs intérêts reproductifs. Le droit de connaître et de profiter d'une sexualité indépendante de la reproduction doit être garanti, en faisant particulièrement attention à ceux qui, dans le passé et aujourd'hui encore, ne peuvent jouir de ce droit.

La sexualité fait partie intégrante de l'être humain dans toutes les sociétés du monde. Alors que les individus vivent différemment leur sexualité au cours de leur vie et sont influencés par différents facteurs sociaux, économiques et politiques, la protection et la promotion des droits de l'homme liés à la sexualité doit faire partie de l'existence quotidienne de tous les individus, partout dans le monde.

Les individus rencontrent de nombreuses barrières à l'accomplissement de leurs droits sexuels. Une égalité véritable implique l'élimination de ces barrières afin que tous les individus puissent jouir de leurs droits et libertés fondamentaux sur un pied d'égalité.

Les droits sexuels comprennent une large gamme de droits liés à la sexualité des personnes, et notamment :

- Le droit à la **non-discrimination** fondée sur les critères suivants, qu'ils soient réels ou imputés : le sexe, la sexualité, le genre, l'identité et l'expression du genre, l'orientation sexuelle, le comportement ou les antécédents sexuels, le statut marital, l'état de santé y compris le fait d'être ou non séropositif, l'âge, l'opinion politique ou autre et pour toute autre raison liée à la sexualité d'une personne.

Non-discrimination

Comme pour tous les droits de l'homme, le principe de non-discrimination sous-tend les droits sexuels. Les droits sexuels visent à démarginaliser ceux dont les droits et la voix ont traditionnellement été marginalisés et discriminés en raison de nombreux facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques prévalant. En tant que tels, les droits sexuels visent à démarginaliser les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes vulnérables aux abus des droits de l'homme et les personnes qui sont souvent oubliées des structures gouvernementales comme les femmes, les jeunes, les immigrants, les personnes vivant dans des institutions, les travailleurs du sexe, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes, les personnes identifiées comme gays, lesbiennes ou bisexuelles, les personnes transgenre, les personnes séropositives, les jeunes-filles forcées à se marier précocement, les personnes handicapées et les jeunes-filles enceintes et/ou ayant des enfants, afin que ces personnes puissent vivre librement, sans peur de la violence, de la discrimination ou de la stigmatisation.

Les droits sexuels sont des droits de l'homme

- Le droit de toutes les personnes, y compris les plus jeunes, à **participer** aux décisions politiques qui concernent leur vie sans barrières formelles ou informelles telles que l'âge, les qualifications maritales, les conditions liées à la séropositivité, ou des normes de genre discriminatoires, des stéréotypes et des préjugés qui excluent ou restreignent la participation de certaines personnes selon des idées de genre et de propriété sexuelle.
- Les droits à la **vie, liberté, sécurité de la personne, intégrité corporelle et de ne pas être soumis à la torture et à un traitement cruel, inhumain et dégradant** afin que toutes les personnes puissent exprimer leur sexualité sans être soumises à la violence et à la coercition. Ils comprennent les droits à ne pas être soumis à la violence sexuelle, à la mutilation génitale féminine, au mariage précoce ou forcé, aux crimes d'honneur, à la grossesse ou à la maternité forcée, à la stérilisation forcée, à la recherche médicale involontaire, l'examen ou l'isolement liés à la sexualité réelle ou imputée d'une personne et l'extradition ou l'expulsion vers un autre pays où la personne sera poursuivie en raison de sa sexualité.
- Le droit au **respect de la vie privée** qui recouvre le droit de toute personne à pouvoir prendre des décisions libres et informées sur sa sexualité, son comportement sexuel et son intimité, sans interférence arbitraire. Cela comprend le droit à la confidentialité concernant les soins et services de santé sexuelle et reproductive et les droits de toutes les personnes de contrôler la divulgation d'informations ayant trait à leurs choix sexuels, à leurs antécédents sexuels, à leurs partenaires sexuels et toutes les questions liées à la sexualité.
- Le droit à **l'autonomie personnelle et à la reconnaissance devant la loi** qui comprend les droits de toutes les personnes de contrôler et de décider librement des questions liées à leur sexualité, de choisir leurs partenaires sexuels, d'exprimer leur genre de la manière dont ils le souhaitent, de chercher à vivre leur potentiel sexuel et leur plaisir total dans un cadre de

non-discrimination et dans le respect des droits des autres et selon la capacité évolutive des enfants, le droit à des documents d'identité indiquant l'identité de genre définie par la personne, le droit de ne pas être sujet à des lois criminalisant arbitrairement les relations ou pratiques sexuelles consenties, le droit de ne pas être forcé à subir des procédures médicales y compris la stérilisation ou la chirurgie de réassignation de sexe en tant qu'exigence légale pour la reconnaissance de l'identité de genre et le droit de ne pas être soumis à la pression de cacher, supprimer ou refuser son identité sexuelle, son âge, son genre, son identité de genre ou son orientation sexuelle.

- Le droit à **la liberté de pensée, opinion et expression** qui comprend les droits de toutes les personnes à soutenir et exprimer des idées sur la sexualité et les droits sexuels sans intrusions ou limitations arbitraires fondées sur les croyances culturelles ou l'idéologie politique dominante, ou sur des notions discriminatoires d'ordre public, moralité publique, santé publique ou sécurité publique.
- Le droit de **réunion et d'association pacifiques** qui comprend les droits de toutes les personnes à établir, rejoindre et créer des groupes et des organisations pour développer, échanger, diffuser et enseigner des informations et des idées sur des questions liées aux droits de l'homme, aux droits sexuels, à la santé sexuelle, à la santé reproductive, à l'égalité de genre, à l'expression du genre, à la sexualité, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre via quelque support que ce soit, dans un cadre dans lequel les droits et les libertés de tous peuvent être librement exercés.

Les droits sexuels et les accords internationaux

Bien qu'ils ne soient pas explicites, les droits sexuels sont impliqués dans un grand nombre des grands traités, conventions et accords, et notamment :

- [Déclaration universelle des droits de l'homme \(DUDH\)](#)
- [Pacte international relatif aux droits civils et politiques \(PIDCP\)](#)
- [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels \(PIDESC\)](#)
- [Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes \(CEDAW\)](#)
- [Convention relative aux droits de l'enfant \(CDE\)](#)
- [Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées \(CIDPH\)](#)
- [Objectifs du Millénaire pour le développement \(OMD\)](#)
- [Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement \(CIPD\)](#)
- [Programme d'action de Beijing \(PAB\)](#)

Les droits sexuels sont des droits de l'homme

- Le droit aux **avantages des progrès scientifiques et au meilleur niveau possible de santé physique et mentale** qui inclut les déterminants de santé sous-jacents et le droit de toutes les personnes à accéder aux soins de santé sexuelle et reproductive, d'insister sur des relations sexuelles plus sûres pour la prévention des grossesses non-désirées et des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, de participer à l'établissement des lois, politiques, programmes et services en matière de santé publique dans leur communauté, d'accéder aux services de santé qui sont sensibles aux besoins particuliers des individus et communautés marginalisés, d'accéder aux soins et services de santé indépendamment de l'objection de conscience des fournisseurs de santé, d'accéder aux informations sur les droits sexuels concernant la santé, d'accéder aux meilleurs services de santé possibles fondés sur les preuves et la recherche valide au plan scientifique, d'accéder ou de refuser les technologies, services ou interventions médicales de santé reproductive sans discrimination.
- Le droit à **l'éducation et à l'information** en général et en particulier à une éducation et information exhaustive en matière de sexualité dans les communautés, les écoles et les services de santé, afin d'éradiquer la stigmatisation et la discrimination liées à la sexualité, de développer des compétences pour négocier des relations équitables, de donner la possibilité aux jeunes de participer à des politiques d'éducation sexuelle déterminantes et de fournir suffisamment d'informations, dans un langage compréhensible, pour garantir que toutes les décisions des jeunes concernant leur vie sexuelle et reproductive, y compris comment, quand et avec qui ils ont des relations sexuelles, soient prises avec leur consentement, librement et en connaissance de cause.
- **Les droits de choisir de se marier ou non, de fonder et de planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, comment et avec qui** requièrent un environnement dans lequel les lois et politiques reconnaissent la diversité des familles et incluent le droit de décider librement et avec son consentement absolu de se marier ou de passer d'autres types de partenariats, d'avoir accès à l'information, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour prendre des décisions informées en ce qui concerne la reproduction et la formation d'une famille, y compris le soutien et d'autres services liés à la contraception, à l'adoption, à la reproduction, à l'infertilité et à l'interruption de grossesse, quel que soit son statut marital. Toutes les femmes, y compris les plus jeunes, ont le droit à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires pour la protection de la santé reproductive, la maternité sans risques et l'avortement sans risques, qui soient accessibles, abordables, acceptables et adaptés à tous les utilisateurs.
- **Le droit à la responsabilité et au recours** qui comprend les droits de toutes les personnes à des mesures éducatives, législatives, judiciaires et autres efficaces, adaptées, accessibles et appropriées pour garantir et exiger que ceux qui sont tenus légalement de garantir les droits sexuels soient totalement responsables envers eux. Cela inclut la capacité de surveiller la mise en œuvre des droits sexuels et d'accéder à des réparations pour les violations des droits sexuels, y compris l'accès à un recours total via la restitution, la compensation, la réhabilitation, la satisfaction, la garantie de non-répétition et quelque autre moyen. Cela comprend également le droit de demander des comptes à des acteurs ne dépendant pas de l'État dont les actions ou omissions ont une répercussion sur la jouissance des droits de l'homme d'une autre personne et les obligations des États de prendre des mesures pour empêcher que des tiers ne violent les droits sexuels d'autrui.

Les droits des personnes âgées de moins de 18 ans

Les droits et les protections garanties aux personnes âgées de moins de dix-huit ans sont différents de ceux des adultes, puisque certains droits et certaines protections auront une importance plus ou moins grande à différents moments du spectre de la première enfance, de l'enfance et de l'adolescence.

En outre, le concept de capacité évolutive, qui se fonde sur les principes de respect et de dignité, cherche à trouver l'équilibre entre le fait de fournir aux enfants la protection dont ils ont besoin et celui de les reconnaître comme des agents actifs de leur propre vie et dans l'exercice de leurs droits de l'homme. Les gouvernements doivent créer des environnements dans lesquels les enfants peuvent atteindre leur capacité optimale et où un respect plus grand est donné à leur potentiel de participation à, et responsabilité pour, la prise de décision dans leur propre vie. L'équilibre entre l'autonomie et la protection doit être reconnu.



La sculpture Broken Chair (ou chaise cassée), devant les Nations Unies à Genève, symbolise le refus des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions.



Chapitre trois

Comprendre le fonctionnement de l'Examen Périodique Universel

Qu'est-ce que l'Examen Périodique Universel (EPU) ?

Comment les États membres décident-ils des sujets à traiter pendant l'EPU ?

Quelques faits sur le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

Qu'est-ce que l'Examen Périodique Universel (EPU) ?

L'EPU est un processus relativement nouveau et unique du Conseil des droits de l'homme de l'ONU visant à améliorer la situation des droits de l'homme dans les 193 pays qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce processus, les États membres de l'ONU examinent directement la situation des droits de l'homme des autres États tous les quatre ans et demi. Les États font des recommandations à l'État examiné sur la manière dont il pourrait respecter ses obligations en matière de droits de l'homme dans son contexte légal et politique particulier. L'État examiné décide quelles recommandations il souhaite accepter et mettre en œuvre avant le prochain examen, quatre ans et demi plus tard. Au cours des trois premières années de l'EPU (2008–2010), 143 États membres de l'ONU ont accepté plus de 10 000 recommandations sur environ 14 000 **(voir le tableau page 9)**.

L'EPU un processus extrêmement puissant grâce aux deux éléments suivants :

- (1) Ce sont les États (et non pas des experts qui adressent généralement des recommandations aux États) qui font des recommandations à d'autres États, ce qui confère à ces questions un poids politique ;
- (2) Un État examiné doit donner son point de vue sur chaque recommandation. Cela renforce la transparence, puisque la société civile sait alors avec certitude la position de son gouvernement sur un sujet particulier, ce qui peut donner lieu à des stratégies d'action plus efficaces.

VIDÉO

Le mécanisme de l'EPU

Crédit – www.UPR-info.org

Pourquoi l'EPU a-t-il été créé ?

L'EPU a vu le jour avec la création du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2006. Le prédécesseur du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Commission sur les droits de l'homme, faisait l'objet de critiques fréquentes et justifiées concernant sa politisation et sa sélectivité, qui se reflétaient dans sa volonté de ne pas traiter certaines questions spécifiques, ou la situation des droits de l'homme dans certains pays (généralement puissants au plan politique). L'EPU vise à éviter une telle politisation et une telle sélectivité en garantissant que la situation des droits de l'homme de tous les pays soit passée en revue régulièrement et sur un pied d'égalité.

Quels sujets des droits de l'homme sont examinés dans le cadre de l'EPU ?

La situation des droits de l'homme de chaque État est passée en revue selon les obligations contenues dans :

- La Charte des Nations Unies ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Les instruments de droits de l'homme dont un État est signataire, par exemple la CEDAW, le PIDESC, le PIDCP, etc.
- Les déclarations et engagements volontaires des États, y compris ceux qui sont pris lorsqu'ils présentent leur élection au Conseil des droits de l'homme ; et
- La loi humanitaire internationale applicable

Tous les traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme dérivent de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui définit une longue liste de droits que tous les États membres doivent soutenir. Par conséquent, même si la question que vous souhaitez soulever a trait à un droit contenu dans un traité que l'État examiné n'a pas ratifié, les États membres de l'ONU peuvent tout de même faire une recommandation sur les questions liées aux droits contenus dans ces traités.

Comment les États membres décident-ils des sujets à traiter pendant l'EPU ?

Les recommandations des États membres se fondent sur les informations contenues dans trois documents

1. Un **rapport national** préparé par le gouvernement de l'État examiné contenant les lois, les politiques, les bonnes pratiques et les enjeux liés à la situation des droits de l'homme dans le pays. Le rapport national ne peut contenir plus de 20 pages et est généralement soumis 12 semaines avant l'examen.
2. Une **Compilation** des informations de l'ONU préparée par le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à partir de documents officiels de l'ONU contenant toutes les informations sur la situation des droits de l'homme dans le pays examiné. Les documents résumés dans ce rapport contiennent généralement des observations et des recommandations d'organes de traités sur les droits de l'homme de l'ONU et des rapports sur le pays par des agences de l'ONU. Ce rapport résumé ne peut contenir plus de 10 pages et est généralement délivré six semaines avant l'EPU de l'État.
3. Des informations fiables et crédibles fournies par la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme qui sont résumées par le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans un **Résumé des parties prenantes**. Ce rapport ne peut contenir plus de 10 pages et est généralement publié six semaines avant l'EPU de l'État. Les informations fournies par la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme pour être incluses dans le résumé des parties prenantes doivent en général être envoyées cinq à sept mois avant l'examen.



Un couple reçoit des conseils et des contraceptifs dans une clinique locale, Cisjordanie.

Quelques faits sur le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

▶ VIDÉO

Qu'est-ce que le Conseil des droits de l'homme ?

Qui sont les membres du Conseil des droits de l'homme ?

47 pays sont élus au Conseil des droits de l'homme pour une période de trois ans et aucun pays ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs. Un certain nombre de sièges est alloué à chaque région du monde pour garantir une représentation égale des membres du Conseil des droits de l'homme. Bien que seuls 47 membres disposent du droit de vote au Conseil des droits de l'homme (voir page suivante), les 193 États membres de l'ONU ont le droit d'observer et de participer au travail du Conseil, y compris à l'EPU.

Où se trouve le Conseil des droits de l'homme ?

Le Conseil des droits de l'homme se trouve à l'Organisation des Nations Unies à Genève, en Suisse.

Comment le Conseil des droits de l'homme fonctionne-t-il ?

Le Conseil renforce la protection et la promotion des droits de l'homme en :

- Faisant des recommandations sur les questions internationales relatives aux droits de l'homme et la situation des droits de l'homme dans certains pays
- Examinant les plaintes de victimes de violations des droits de l'homme ou d'organisations non gouvernementales pour le compte des victimes de violations des droits de l'homme
- En nommant des experts indépendants (connu comme « Procédures spéciales ») pour examiner les violations des droits de l'homme dans certains pays et étudier les questions relatives aux droits de l'homme
- Engageant des discussions avec des experts et des gouvernements sur les questions relatives aux droits de l'homme
- Évaluant les rapports des droits de l'homme des 193 États membres tous les quatre ans et demi dans le cadre de l'EPU

Crédit – Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme 2011

Qu'est-ce que le Conseil des droits de l'homme ?

Créé en 2006 pour remplacer la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Conseil des droits de l'homme est la principale entité des droits de l'homme du système de l'ONU. Il est responsable de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le monde entier.

Quelques faits sur le Conseil des droits de l'homme de l'ONU

États membres du Conseil des droits de l'homme

État membre	fin du mandat	État membre	fin du mandat
Arabie Saoudite	2012	Kirghizstan	2012
Angola	2013	Koweït	2014
Autriche	2014	Libye ³	2013
Belgique	2012	Malaisie	2013
Bengladesh	2012	Maldives	2013
Bénin	2014	Mauritanie	2013
Botswana	2014	Mexique	2012
Burkina Faso	2014	Nigéria	2012
Cameroun	2012	Norvège	2012
Chili	2014	Ouganda	2013
Chine	2012	Pérou	2014
Congo	2014	Philippines	2014
Costa Rica	2014	Pologne	2013
Cuba	2012	Qatar	2013
Djibouti	2012	République de Moldavie	2013
Équateur	2013	République Tchèque	2014
Espagne	2013	Roumanie	2014
États-Unis d'Amérique	2012	Sénégal	2012
Fédération de Russie	2012	Suisse	2013
Guatemala	2013	Thaïlande	2013
Hongrie	2012	Uruguay	2012
Île Maurice	2012		
Inde	2014		
Indonésie	2014		
Italie	2014		
Jordanie	2012		

³ Le droit d'adhésion au Conseil des droits de l'homme de la Jamahiriya arabe libyenne a été suspendu par l'Assemblée Générale le 1^{er} mars 2011 et restauré le 18 novembre 2011.



Chapitre quatre

Participer à l'EPU

Aperçu du cycle de l'EPU

1. Phase de préparation de l'EPU

- Préparer une contribution de partie prenante
- Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante
- Participer aux consultations de l'État
- Travailler en coalition avec la société civile
- Lobbying auprès des États membres de l'ONU

2. Pendant la phase d'examen

3. Phase d'adoption du rapport final

4. Phase de mise en œuvre

Aperçu du cycle de l'EPU

À la fin du mois de mars 2012, chaque État aura été examiné pour la première fois; cela marque la fin du premier cycle de l'EPU. Un nouveau cycle débutera en juin 2012 et le processus recommencera. Cette fois-ci, chaque État sera examiné sur une période de quatre ans et demi. 42 États seront examinés au cours de trois sessions d'EPU chaque année, soit 14 États par session. Les deux premières sessions d'EPU de ce nouveau cycle auront lieu en juin et en octobre 2012.

Chaque État sera examiné sur les progrès réalisés depuis le premier examen et sur la situation actuelle des droits de l'homme. L'ordre dans lequel les États sont examinés dans ce deuxième cycle sera le même que celui du premier cycle. Reportez-vous ci-dessous pour voir quand votre pays sera examiné. Les États ne peuvent pas reporter leur examen, sauf dans des conditions exceptionnelles (par exemple, Haïti a pu reporter son examen en raison du tremblement de terre qui a frappé l'île. Même dans ce cas, la décision de reporter l'examen a été prise via une résolution du Conseil des droits de l'homme à la suite d'une session spéciale sur Haïti).

Phases du cycle de l'EPU

L'EPU est un processus cyclique, ce qui signifie qu'à un moment donné chaque État se trouvera à une étape différente du processus et avancera toujours vers le prochain examen. Il est important pour tout membre de la société civile qui souhaite s'impliquer dans l'EPU de savoir à quelle étape du cycle de l'EPU se trouve son pays. La société civile peut d'engager de différentes manières, dans les différentes phases du cycle et il n'est pas nécessaire de s'engager tout au long du processus pour qu'une action porte ses fruits.

Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme (deuxième cycle)

	13 ^{ème} session (2012)	14 ^{ème} session (2012)	15 ^{ème} session (2013)	16 ^{ème} session (2013)	17 ^{ème} session (2013)	18 ^{ème} session (2014)	19 ^{ème} session (2014)	20 ^{ème} session (2014)	21 ^{ème} session (2015)	22 ^{ème} session (2015)	23 ^{ème} session (2015)	24 ^{ème} session (2016)	25 ^{ème} session (2016)	26 ^{ème} session (2016)
1	Bahreïn	République Tchèque	France	Turkménistan	Arabie Saoudite	Nouvelle Zélande	Norvège	Italie	Kirghizstan	Biélorussie	Micronésie	Namibie	Suriname	Togo
2	Équateur	Argentine	Tonga	Burkina Faso	Sénégal	Afghanistan	Albanie	El Salvador	Kiribati	Libéria	Liban	Niger	Grèce	République arabe syrienne
3	Tunisie	Gabon	Roumanie	Cap Vert	Chine	Chili	République démocratique du Congo	Gambie	Guinée	Malawi	Mauritanie	Mozambique	Samoa	Venezuela (République bolivarienne du)
4	Maroc	Ghana	Mali	Colombie	Nigéria	Viêt-Nam	Côte d'Ivoire	Bolivie	Laos	République démocratique de Mongolie	Nauru	Estonie	Saint Vincent et les Grenadines	Islande
5	Indonésie	Pérou	Botswana	Ouzbékistan	Mexique	Uruguay	Portugal	Fiji	Espagne	Panama	Rwanda	Paraguay	Soudan	Zimbabwe
6	Finlande	Guatemala	Bahamas	Tuvalu	Île Maurice	Yémen	Bhoutan	San Marin	Lesotho	Maldives	Népal	Belgique	Hongrie	Lituanie
7	Royaume-Uni	Bénin	Burundi	Allemagne	Jordanie	Vanuatu	Dominique	Kazakhstan	Kenya	Andorre	Sainte Lucie	Danemark	Papouasie Nouvelle Guinée	Ouganda
8	Inde	République de Corée	Luxembourg	Djibouti	Malaisie	Ancienne république yougoslave de Macédoine	République démocratique populaire de Corée	Angola	Arménie	Bulgarie	Oman	Palau	Tadjikistan	Timor Leste
9	Brésil	Suisse	Barbade	Canada	République centrafricaine	Comores	Brunei Darussalam	Iran (république islamique d')	Guinée-Bissau	Honduras	Autriche	Somalie	République unie de Tanzanie	République de Moldavie
10	Philippines	Pakistan	Monténégro	Bengladesh	Monaco	Slovaquie	Costa Rica	Madagascar	Suède	États-Unis d'Amérique	Myanmar	Seychelles	Antigua et Barbuda	Haïti
11	Algérie	Zambie	Émirats arabes unis	Fédération de Russie	Belize	Erythrée	Guinée équatoriale	Irak	Grenade	Îles Marshall	Australie	Îles Salomon	Swaziland	Sud Soudan ⁴
12	Pologne	Japon	Israël	Azerbaïdjan	Tchad	Chypre	Éthiopie	Slovénie	Turquie	Croatie	Géorgie	Lettonie	Trinidad et Tobago	
13	Pays-Bas	Ukraine	Liechtenstein	Cameroun	Congo	République dominicaine	Qatar	Égypte	Guyane	Jamaïque	Saint-Christophe-et-Niévès	Sierra Léone	Thaïlande	
14	Afrique du Sud	Sri Lanka	Serbie	Cuba	Malte	Cambodge	Nicaragua	Bosnie Herzégovine	Koweït	Lybie	Sao Tomé-et-Principe	Singapour	Irlande	

4. Déclaré membre des Nations Unies le 14 juillet 2011, puis ajouté au calendrier sur décision du bureau du Conseil des droits de l'homme

Aperçu du cycle de l'EPU

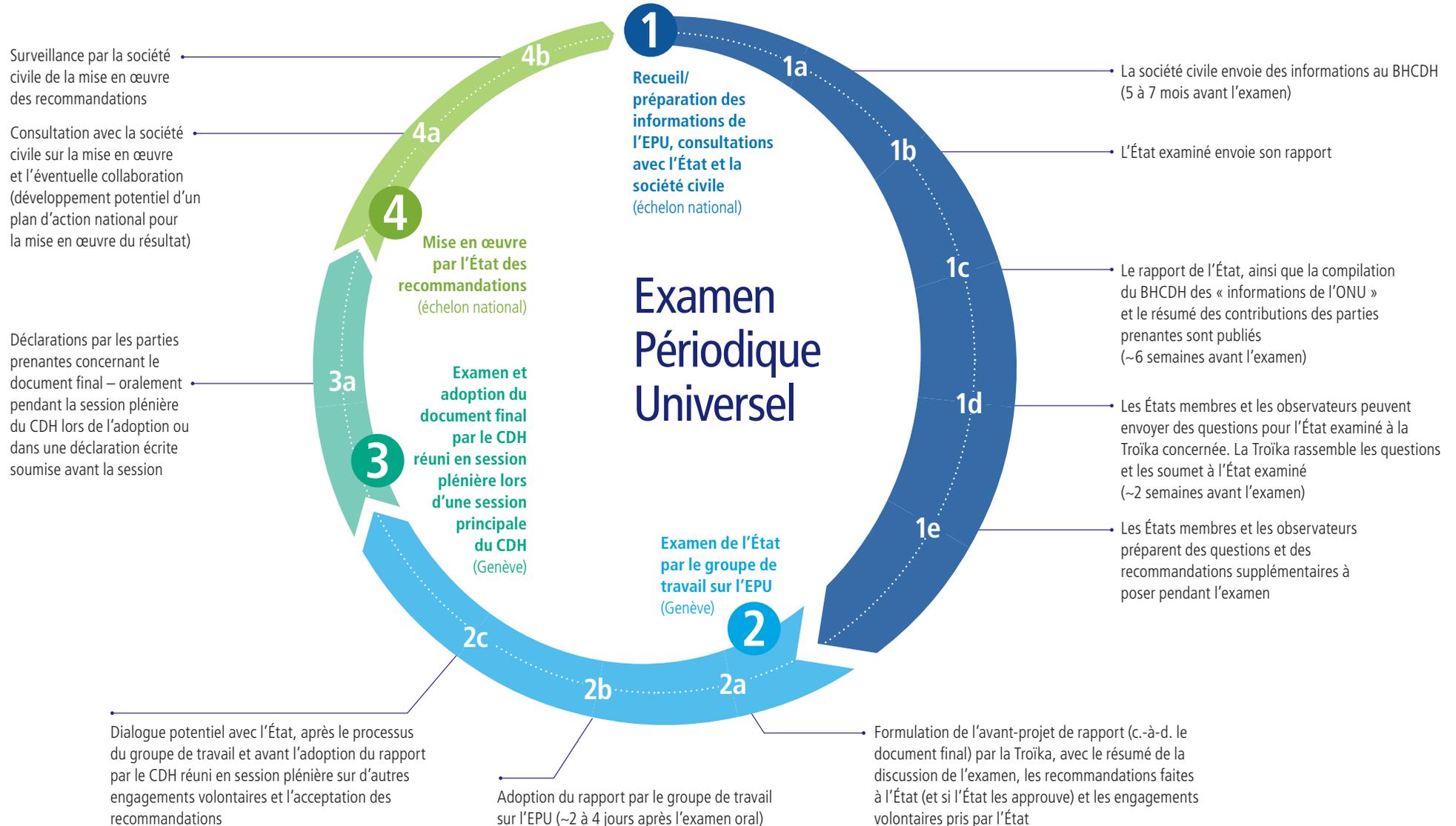
Les principales phases du cycle de l'EPU sont au nombre de quatre :

1. Phase de préparation

2. Phase d'examen

3. Phase d'adoption du rapport final

4. Phase de mise en œuvre



1. Phase de préparation de l'EPU

La phase de préparation peut être la plus complexe de l'EPU puisque c'est pendant cette dernière que la société civile et l'État examiné préparent leurs rapports respectifs.

À cette étape, vous pouvez participer à l'EPU en :

1. Préparant et soumettant un rapport de partie prenante au BHCDH
2. Participant aux consultations du gouvernement sur le rapport national
3. Construisant des coalitions d'action de la société civile
4. Exerçant une action auprès des États membres



Winnie Ssanyu Sseruma, AIDS Action ; Sylvia de Rugama, Positive Women of the World of the Netherlands ; Stephane Raper, activiste SIDA ; Loon Gangte, Delhi Network of Positive People of India à l'occasion d'une réunion de haut niveau de l'ONU sur le VIH/SIDA.

Préparer une contribution de partie prenante

Un État est examiné à partir des informations contenues dans trois documents principaux: un **rapport national** préparé par l'État examiné, un **rapport recueillant toutes les informations de l'ONU** sur la situation des droits de l'homme dans le pays (y compris les recommandations et observations des organes de traités sur les droits de l'homme de l'ONU) et les informations appelées « **Contributions des parties prenantes** » remises par les individus, les organisations et les groupes de la société civile sur les violations des droits de l'homme commises dans l'État examiné.

L'un des moyens les plus efficaces pour participer à l'EPU est de préparer une contribution de partie prenante.

Toute personne, organisation ou groupe peut soumettre des informations crédibles et fiables au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (BHCDH) sur des violations des droits de l'homme commises dans un État examiné. Les contributions des parties prenantes fournissent des informations sur les lois, les politiques, les réglementations et les pratiques qui ont une répercussion sur les droits de l'homme des personnes et font également des recommandations sur la manière dont la situation pourrait être améliorée.

Il n'est pas nécessaire de connaître très précisément la loi ou la théorie des droits de l'homme pour préparer une contribution de partie prenante. L'objectif de ces initiatives est de mettre en lumière la manière dont les lois et les politiques en place dans votre pays ont une répercussion sur les personnes. Par exemple, l'Organisation philippine pour la Planification Familiale (FPOP), association membre de l'IPPF, a récemment soumis un rapport de partie prenante axé sur l'inaccessibilité des services de contraception et de planification familiale aux Philippines et l'impact de cette inaccessibilité sur la santé reproductive des femmes et des jeunes-filles et notamment les grossesses non-désirées, l'avortement à risques et les décès liés à la grossesse. **Si vous avez connaissance de personnes traitées de manière inégale, qui sont vulnérables à la violence ou ne peuvent pas accéder aux services de base nécessaires pour vivre dignement, vous pouvez préparer une contribution de partie prenante.**

Exemples

[Inde](#)

[Irlande](#)

[Kirghizstan](#)

Vous trouverez des exemples de contributions de parties prenantes d'Inde, d'Irlande et du Kirghizstan dans le dossier Ressources dans le menu principal du CD.

Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante

Étape 1. Vérifiez quelle est la date limite de présentation des contributions

En moyenne, les contributions de parties prenantes doivent être remises cinq à sept mois avant que l'État ne soit passé en revue. Par exemple, l'EPU de la Lituanie a eu lieu en octobre 2011 et les contributions des parties prenantes devaient être remises en mars 2011.

Votre rapport doit être soumis au BHCDH à la date limite ou avant. Les rapports rendus en retard ne seront ni acceptés, ni pris en compte.

Consultez le site Web www.ohchr.org huit à dix mois avant l'examen de votre pays pour confirmer la date limite de remise des contributions.

Étape 2. Choisissez le(s) thème(s) que vous souhaitez traiter

La contribution ne peut compter plus de 2 815 mots (environ 5 pages) pour les contributions individuelles et 5 630 (environ 10 pages) pour les contributions en coalition. Attendu ces limites, vous devrez sélectionner les questions sur lesquelles vous allez vous centrer et le niveau de détail que vous allez fournir pour chacune d'entre elles.



Conseil

Les défenseurs des droits sexuels ont découvert qu'il était plus efficace de se centrer sur quelques questions clés afin qu'elles puissent être expliquées plus en détail, plutôt que de couvrir plusieurs sujets plus vaguement.

Questions à se poser pour sélectionner les thèmes à traiter :

- Existe-t-il des lois, des politiques et/ou des pratiques qui ont une répercussion négative sur les droits sexuels des personnes ?
- Y a-t-il eu des changements récents apportés aux lois et politiques qui ayant une répercussion négative sur les droits sexuels des personnes ? De telles modifications sont-elles prévues dans le futur proche ?
- Un plus grand dialogue national sur certains sujets ayant trait aux droits sexuels est-il nécessaire ?
- Sur quels sujets travaillez-vous déjà ?
- Dans quels domaines vous-même et/ou votre organisation avez-vous la plus grande expérience, connaissance ou le plus de preuves ?
- Quelles sont les questions les plus importantes pour vos clients/ utilisateurs de services/membres/volontaires ?

Étape 3. Choisissez de présenter une contribution individuelle ou conjointe

Vous pouvez faire une contribution en tant que personne individuelle ou organisation, mais vous pouvez également présenter une contribution avec d'autres personnes, organisations ou groupes. Le BHCDH encourage les parties prenantes à faire des contributions conjointes, cependant, pour les défenseurs des droits sexuels, cela peut parfois être compliqué.

Dans certains pays, les sujets liés aux droits sexuels sont marginalisés et stigmatisés par la société civile ou ne reçoivent pas une attention suffisante dans des initiatives conjointes. Une contribution individuelle peut être plus efficace dans de tels cas. Vous pouvez également envisager de vous regrouper avec d'autres personnes

partageant vos idées sur les droits sexuels issues de différents secteurs pour présenter une contribution conjointe. Par exemple, en prévision de l'EPU de l'Inde en 2012, CREA, une organisation des droits de l'homme féministe basée en Inde s'est associée à une ONG sur la santé sexuelle et reproductive, à deux collectifs de travailleurs du sexe, à une institution académique et à la SRI pour dénoncer les violations des droits de l'homme subies par les travailleurs du sexe.

Dans certains pays, les avocats des droits sexuels ont rendu des contributions axées sur un ou deux sujets concrets et ont contribué d'autre part à des contributions conjointes plus amples de la société civile. Par exemple, l'Association Irlandaise pour la Planification Familiale (IFPA) a préparé un rapport de partie prenante avec la SRI centré exclusivement sur l'impact de la criminalisation de l'avortement en Irlande et a également participé à une grande coalition d'organisations issues de différents secteurs pour soumettre un rapport conjoint. Ce rapport conjoint contenait certaines recommandations clés de l'IFPA sur l'avortement mais comprenant également des informations sur les droits des personnes handicapées, les conditions dans les prisons, la participation politique des femmes et bien d'autres sujets.

Vous devrez déterminer quelle est la meilleure manière de procéder en fonction de vos propres relations avec les membres de la société civile, mais également du temps et des ressources dont vous disposez.

Contributions conjointes avec la SRI

L'Initiative pour les droits sexuels (SRI) s'est associée à plus de 100 organisations, individus et groupes dans 70 pays pour préparer des contributions de parties prenantes. Cela s'est avéré être une stratégie fructueuse pour maximiser le potentiel d'action, puisque les avocats des droits sexuels dans le pays examiné ont une connaissance de premier ordre du contexte national et que la SRI possède une grande connaissance du Conseil des droits de l'homme. L'association de ces deux éléments essentiels permet de donner une plus grande visibilité aux questions relatives aux droits sexuels au cours de l'EPU.

Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante

Étape 4. Révisez les exigences de format des contributions

Le BHCDH a des règles strictes quant au format des contributions qui doit être suivi pour que votre contribution soit prise en compte pour le rapport résumé des parties prenantes. Ces exigences comprennent :

- Un maximum de 2 815 mots pour les contributions individuelles et de 5 630 pour les contributions conjointes. Les pieds-de-page et les notes de fin de document ne sont pas inclus dans la limite de mots mais elles ne seront pas non plus prises en compte dans le résumé des parties prenantes. La page de garde n'est pas non plus comptée dans le total des mots
- Le rapport doit être spécifiquement préparé pour l'EPU. Les rapports préparés à d'autres fins ne peuvent être soumis
- Les informations doivent être crédibles et fiables et fondées sur des connaissances ou une expérience de premier ordre dans la mesure du possible
- Les informations secondaires (issues de rapports, recherches, articles de journaux, etc.) doivent être correctement référencées
- Il est interdit d'inclure des cartes, des images ou des graphiques
- Les paragraphes et les pages doivent être numérotés
- Le rapport doit être envoyé sous format Microsoft Word
- Vous devez inclure une page de garde identifiant clairement la partie prenante faisant la contribution avec l'en-tête, le nom et l'acronyme, le logo et le site Web (la page de garde n'est pas incluse dans le décompte des mots)

- Les contributions écrites doivent être envoyées dans l'une des langues officielles de l'ONU (arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol) et de préférence en anglais, français ou espagnol

- Le rapport ne doit pas contenir de propos injurieux

Étape 5. Élaboration de votre contribution de partie prenante

Il existe trois objectifs clés à garder à l'esprit pour rédiger votre contribution de partie prenante :

1. Garantir que les questions mises en lumière dans votre rapport soient incluses dans le résumé des parties prenantes préparé par le BHCDH qui sera utilisé par les États membres de l'ONU pour examiner votre pays
2. Produire un document solide qui pourra être utilisé pour défendre vos sujets de droits sexuels auprès de votre gouvernement, de la société civile, des États membres de l'ONU et des médias
3. Faire des recommandations précises sur la manière dont votre gouvernement peut remédier à ces violations de droits de l'homme ou travailler en vue d'un exercice total des droits sexuels



Conseil

Les informations contenues dans votre contribution seront lues par une personne du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme qui ne connaîtra pas les lois et les politiques en vigueur dans votre pays. Des explications claires des lois et politiques particulières et de l'impact qu'elles ont sur la vie des personnes augmenteront les chances que vos questions soient incluses dans le résumé des parties prenantes et soulevées par les États pendant l'examen.



Conseil

Votre contribution doit se centrer autant que possible sur les idées que vous défendez. N'incluez pas d'informations générales sur la démographie, le système juridique ou une liste des instruments des droits de l'homme que votre pays a ratifiés. Ces informations seront mentionnées dans d'autres documents, comme le rapport national de l'État et le résumé des informations de l'ONU. Toutes les informations contenues dans votre contribution doivent être directement liées aux problèmes que vous souhaitez mettre en avant.

Votre contribution de partie prenante doit se diviser en trois sections :

- Un résumé exécutif comprenant une liste de mots clés
- Des informations sur la situation des droits de l'homme
- Des recommandations

Le **résumé exécutif** est une partie fondamentale de votre contribution, puisque le BHCDH se concentrera souvent sur cette section au moment de préparer le rapport résumé des parties prenantes. Par conséquent, les différents points abordés dans votre rapport doivent être résumés en une ou deux phrases dans cette section. Une liste de mots clés au début du résumé exécutif est également utile pour identifier clairement les problèmes traités dans la contribution (par ex., orientation sexuelle ; violence à l'égard des femmes ; VIH ; santé reproductive ; mortalité maternelle ; travail du sexe ; accès à l'éducation sexuelle dans les écoles ; criminalisation de l'avortement ; accès à un soutien et à un dépistage volontaire et confidentiel du VIH ; etc.)

Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante

Le corps de votre contribution doit contenir des **informations sur la situation des droits de l'homme** dans votre pays. Il n'y a pas de format défini pour la présentation des informations, cependant, plusieurs défenseurs des droits sexuels ont trouvé qu'il était intéressant d'organiser les informations par thème (par ex., l'avortement, les personnes transgenre, l'éducation sexuelle) ou par catégorie de droits (par ex., droit à la santé, à la non-discrimination, au respect de la vie privée, etc.).

Lorsque votre rapport est axé sur un sujet précis, il peut être utile de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le problème ?
- Qui souffre de cette situation ?
- Pourquoi les personnes souffrent-elles de cette situation ?
- Certains groupes sont-ils plus touchés par cette situation que d'autres ?
- Quels sont les répercussions de cette situation sur la vie des personnes ?
- Quelles connaissances/expériences avez-vous de cette situation ?
- Que fait ou ne fait pas le gouvernement à propos de cette situation ?
- Existe-t-il une loi, politique ou pratique qui a des répercussions sur cette situation ?
- Les lois et politiques sont-elles appliquées ?
- Des lois ou politiques devraient-elles être adoptées pour protéger les personnes touchées par cette situation ?

- Des lois ou politiques devraient-elles être modifiées pour protéger les personnes touchées par cette situation ?
- En quoi cette situation a-t-elle des répercussions sur d'autres aspects de la vie des personnes ?
- Une entité de l'ONU a-t-elle déjà fait des recommandations ou observations sur cette situation ?
- Des tribunaux internationaux, nationaux ou régionaux ont-ils rendu des décisions sur cette situation ?
- Des procédures spéciales ont-elles déjà été invitées à commenter cette situation à l'échelle nationale ?

Exemples

Inde

Irlande

Kirghizstan

Vous trouverez des exemples de contributions de parties prenantes d'Inde, d'Irlande et du Kirghizstan dans le dossier Ressources dans le menu principal du CD.

! Important

Confidentialité

Votre rapport sera un document public et sera disponible sur le site Web du BHCDH. Les références à des cas individuels ne doivent être faites que si la sécurité et le bien-être de tous les individus concernés ne risquent pas d'être mis en cause.

Après avoir défini les thèmes contraires aux droits sexuels dans votre pays, vous pouvez faire des **recommandations** pratiques sur la manière dont le gouvernement peut améliorer la situation. Les recommandations sont très importantes puisque vous allez demander à des États membres de l'ONU de faire ces recommandations pendant l'examen. Pour qu'elles soient efficaces, les recommandations doivent encourager l'État à prendre des mesures spécifiques, comme approuver ou abroger des lois, définir ou mettre en œuvre des politiques ou allouer des ressources. Tâchez d'être aussi précis que possible et d'articuler exactement ce que vous souhaitez que votre gouvernement fasse pour que vous puissiez lui demander des comptes.

🗨 Conseil

Si vous souhaitez envoyer des informations anonymement, prenez contact avec une organisation de votre pays à qui vous faite confiance ou avec l'Initiative pour les droits sexuels, afin de préparer une contribution conjointe. Le rapport sera soumis sous le nom de l'organisation avec laquelle vous avez choisi de travailler et vous ne serez pas identifié dans les documents publics.

Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante

Questions à se poser pour la formulation de recommandations :

- Quelle loi, politique ou pratique devrait être modifiée, créée ou éliminée ?
- Qui est responsable de la mise en œuvre de la recommandation ?
- Comment saurez-vous que la recommandation a été mise en œuvre ? Par exemple, approuver une loi, augmenter des ressources, mettre en place des campagnes de sensibilisation du public ou définir des politiques.
- Est-il possible pour l'État de mettre en œuvre la recommandation ?
- Cette recommandation améliorera-t-elle la vie des personnes concernées ?
- La recommandation pourra-t-elle être totalement mise en œuvre dans les quatre ans et demi qui suivent, lorsque l'État sera de nouveau évalué sur ses progrès ?
- La recommandation se fonde-t-elle directement sur des informations contenues dans le corps principal de la contribution ?

Les recommandations peuvent être divisées en cinq catégories afin d'évaluer leur force. Tâchez de faire des recommandations qui s'inscrivent toutes dans la cinquième catégorie (action spécifique⁵).

5. **Recommandation d'action spécifique** (Exemple de verbes : effectuer, mettre au point, éliminer, établir, enquêter, entreprendre ; ainsi que des verbes juridiques : abolir, accéder, adopter, réformer, mettre en œuvre, appliquer, ratifier).
4. **Recommandation d'action contenant un élément général** (exemple de verbes : accélérer, traiter, encourager, s'engager auprès de, assurer, garantir, intensifier, promouvoir, précipiter, renforcer, prendre une décision, prendre des mesures en vue de).
3. **Recommandation pour envisager un changement** (exemple de verbes : analyser, considérer, envisager, explorer, réfléchir sur, réviser, examiner, étudier).
2. **Recommandation insistant sur la continuité** (exemple de verbes : continuer, maintenir, persévérer, poursuivre).
1. **Recommandations adressée à d'autres États membres** ou appelant l'État examiné à exiger une aide technique ou à partager des informations (exemple de verbes : appeler, chercher, partager).



Conseil

Lorsque vous formulez vos recommandations, visez le meilleur résultat possible et non pas le niveau minimum que votre gouvernement est selon vous prêt à accepter.



IPPF/Peter Caton/Uganda

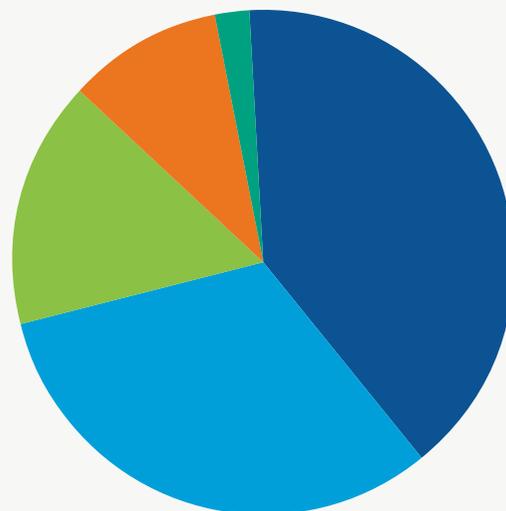
67 pour cent des jeunes-hommes et 80 pour cent des jeunes-femmes dans les régions en développement n'ont pas une connaissance précise du VIH.

Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante

Exemples de recommandations de catégorie 5 :

- Créer une commission nationale pour l'égalité de genre
- Intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la constitution
- Donner une éducation et une formation sur les droits de l'homme aux agents de police, aux surveillants de prison et au personnel judiciaire afin de garantir la protection des femmes, des personnes dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre est minoritaire et les minorités nationales
- Abroger les articles du code pénal criminalisant les femmes qui avortent
- Proposer pour adoption une loi exhaustive, inclusive, anti-discrimination incluant la protection contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Catégories de recommandations



- 40% (5 792) Action générale
- 32% (4 594) Action générale
- 16% (2 271) Action générale
- 10% (1 400) Action générale
- 2% (378) Action minimale

Source : www.UPR-info.org

Étape 6. Soumission de votre rapport au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Une fois que vous avez terminé votre rapport, vous devrez l'envoyer au BHCDH. Comme pour le format de la contribution, il existe des règles strictes à suivre pour l'envoi du rapport.

- Le rapport doit être envoyé au BHCDH à la date limite ou avant, sans exception. Vérifiez les dates limites d'envoi au moins huit mois avant l'examen de votre pays www.ohchr.org
- Les rapports doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : uprsubmissions@ohchr.org
- Le BHCDH ne conseille pas aux parties prenantes d'envoyer par télécopie ou par courrier une copie de leur contribution au BHCDH ; toutefois si elles rencontrent des difficultés techniques répétées avec l'adresse électronique, elles peuvent le faire. Dans un tel cas, envoyez votre contribution par télécopie au numéro suivant : +41 22 917 90 11
- Le corps de l'e-mail utilisé pour envoyer la contribution doit contenir :
 - > Les coordonnées principales de la partie prenante envoyant le rapport y compris le nom d'une personne de contact, les adresses postale et électronique et un numéro de téléphone
 - > Un paragraphe décrivant les activités principales de l'organisation/coalition envoyant la contribution ainsi que la date de création

Six étapes pour rédiger une contribution de partie prenante



Manifestation de la Fédération américaine de Planification Familiale à Washington D.C.

- Chaque contribution électronique et e-mail respectif doit se rapporter à un seul pays
- Le sujet de l'e-mail doit indiquer :
 - > Le nom de la (principale) partie prenante envoyant la contribution
 - > Le type de contribution (individuelle et/ou conjointe)
 - > Le nom du pays examiné
 - > Le mois et l'année de la session d'EPU concernée,
 - > EXEMPLE : « Coalition mondiale des jeunes contre le VIH/SIDA – contribution conjointe EPU – Mexique – février 2009 »
- Le secrétariat du BHCDH vous enverra un e-mail pour confirmer la réception de votre message et de la contribution
- Une fois envoyé, le rapport ne pourra plus être révisé
- Une fois reçu par le BHCDH, votre rapport sera publié sur le site Web du BHCDH et disponible publiquement

Conseil

Après avoir envoyé votre contribution de partie prenante, vous pourrez utiliser ce rapport dans votre action et notamment :

- **Faire un communiqué de presse sur votre contribution de partie prenante**
- **Envoyer votre contribution à votre propre gouvernement et demander aux responsables d'inclure des informations et des engagements sur votre thème dans son propre rapport national pour l'EPU ou de répondre aux questions soulevées.**
- **Partager votre contribution avec d'autres partenaires de la société civile**
- **Publier votre contribution sur votre site Web**

Participer aux consultations de l'État

Les États sont encouragés à consulter largement la société civile pour la préparation de leur rapport national et de détailler le processus de consultation dans le rapport national. Les consultations peuvent prendre différentes formes, y compris : des demandes de contributions écrites, des réunions ouvertes organisées par un service du gouvernement pour que la société civile puisse poser au gouvernement des questions qu'elle estime importantes et pertinentes pour l'EPU, des consultations en ligne, et/ou des séminaires avec des responsables du gouvernement pour informer la société civile sur l'EPU et offrir la possibilité de poser des questions sur le mécanisme et le rapport national.

Les consultations peuvent avoir lieu à tout moment pendant la préparation à l'examen, mais sont généralement organisées trois à huit mois avant l'examen. Prenez contact avec votre ministre des Affaires étrangères pour savoir quel service du gouvernement est en charge de l'organisation des consultations.



Conseil

Prenez contact avec votre ministère des Affaires étrangères pour vérifier quel service du gouvernement est responsable d'organiser des consultations auprès de la société civile

Les consultations de l'État peuvent être une possibilité pour les avocats des droits sexuels d'attirer l'attention sur des questions que l'État n'avait peut-être pas prises en compte dans son rapport national. Ces forums fournissent également aux avocats des droits sexuels des informations pratiques essentielles, telles que :

- Quel service du gouvernement est responsable de l'EPU
- Quels responsables sont en charge de l'EPU
- Quelles sont pour le gouvernement les sujets prioritaires pour l'EPU
- Quelles questions le gouvernement s'attend-il à ce que les autres États soulèvent

Les consultations sont également une opportunité pour connaître les priorités d'autres membres de la société civile, les informer du travail que vous réalisez et bâtir d'éventuels partenariats pour travailler ensemble pendant l'EPU.

Certains avocats des droits sexuels ont vécu une opposition pendant les consultations, en particulier ceux qui travaillent sur la décriminalisation de l'avortement, le travail du sexe et les questions de sexualité du même sexe. Cependant, une participation pacifique à ce type de forum permet aux voix des personnes les plus touchées et bien souvent tenues au silence par des lois et des politiques nuisibles d'être entendues par les preneurs de décisions. En tant qu'avocat des droits sexuels, vous avez déjà certainement rencontré des oppositions, sous une forme ou une autre, à un moment ou à un autre et êtes le mieux placé pour soupeser les risques et les avantages d'une participation aux consultations d'État, en tenant compte également de la sécurité personnelle des personnes impliquées.



Conseil

Les parlements peuvent jouer un rôle utile en étudiant ce que votre gouvernement indique dans son rapport national pour l'EPU. Le sénat brésilien, par exemple, a organisé une audience avec la société civile pour étudier un avant-projet du rapport national du gouvernement. À partir de cette audience, l'avant-projet a été significativement révisé avant d'être soumis au BHCDH. Vous pouvez envisager de demander à votre gouvernement d'organiser une audience similaire tenue au Parlement ou qu'un comité du parlement révisé l'avant-projet de rapport national avant qu'il ne soit soumis au BHCDH.

Travailler en coalition avec la société civile

L'EPU est une opportunité pour travailler avec d'autres membres de la société civile, afin de sensibiliser sur les questions des droits de l'homme en général, et des droits sexuels en particulier. Une coalition d'avocats est un groupe d'organisations et d'individus partageant les mêmes idées qui travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs via une action coordonnée. Les coalitions fructueuses partagent un objectif commun, s'engagent

à travailler ensemble, sont capables de concilier des différences d'opinion amicalement et sont fidèles à un plan d'action convenu.

Avantages de travailler en coalition :

- Preuve d'un grand soutien social pour un thème précis
- Reconnaissance du fait que les droits sexuels font partie du cadre des droits de l'homme, tout comme les droits à la participation politique, au logement et à l'éducation, par exemple
- Réduction de la duplication des efforts
- Renforcement de la réputation de votre organisation
- Accès à un plus grand ensemble de compétences, expertises, contacts, ressources et expériences
- Les messages défendus ont une portée plus grande auprès de différents constituants et preneurs de décision

Le travail en coalition présente de nombreux avantages, toutefois, vous devez vous assurer que le(s) membre(s) de la coalition partage(nt) les objectifs que vous défendez. Avant de prendre contact avec d'éventuels partenaires, posez-vous les questions suivantes :

Quels avantages le partenaire pourrait-il tirer en participant à votre campagne d'action ?

Pour les partenaires d'une coalition, soutenir votre campagne doit présenter des avantages pour leur organisation.

La réputation de votre partenaire potentiel complèterait-elle votre stratégie d'action ?

Le fait d'être associé au partenaire potentiel dans les médias, aux yeux des fonctionnaires et d'autres acteurs de la société civile est-il positif pour vous ?



Conseil

Il est important que vous tiriez les enseignements de vos erreurs afin de mettre toutes les chances de votre côté à l'avenir ; il est également important que vous partagiez vos réussites. Faire connaître vos succès permet d'inciter et d'encourager les membres des coalitions. En partageant le crédit vous vous assurez une bonne réputation pour d'éventuels efforts d'actions dans le futur.

Le partenaire comprend-il l'engagement ?

Construire des coalitions de travail fructueuses prend du temps et peut se faire aux dépens d'autres projets/activités. Les partenaires potentiels doivent comprendre l'engagement de temps que l'on attend d'eux.

Qu'apporte le partenaire à la coalition ?

Le partenaire dispose-t-il de soutiens qui s'engageront en faveur de votre cause ? Comment le partenaire communique-t-il auprès du public ? Le partenaire a-t-il des liens différents ou plus solides avec des élus ou des fonctionnaires du gouvernement ? A-t-il la réputation d'être efficace dans la communauté politique ?

Les priorités que nous défendons auront-elles une visibilité suffisante dans une coalition d'action ?



Photo ONU/Jean-Marc Ferré

Siège du BHCDH à Genève, Suisse.



Conseil

Le BHCDH encourage les membres de la société civile à mettre en commun leurs efforts d'action afin que les États puissent avoir une meilleure image des questions considérées comme les plus importantes dans l'État examiné. Les recommandations de rapports conjoints de parties prenantes ont plus de chances de figurer dans le résumé des contributions des parties prenantes préparé par le BHCDH.

Travailler en coalition avec la société civile

Un bon exemple de coalition d'action pour l'EPU est celui de **Trinidad et Tobago**. L'Association pour la Planification Familiale de Trinidad et Tobago (FPATT), association membre de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) à Trinidad et Tobago, a travaillé avec la Coalition en faveur de l'inclusion de l'orientation sexuelle (CAISO) et l'Initiative pour les droits sexuels sur une contribution écrite au BHCDH. Cette contribution écrite a été développée suivant les lignes de la déclaration des droits sexuels de l'IPPF. Les partenaires ont centré leur action sur une large gamme de droits sexuels dont la criminalisation de l'activité sexuelle consentante entre adultes, la violence envers les personnes en raison de leur orientation sexuelle, l'expression de genre ou l'identité de genre, le manque d'attention aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes dans les programmes pour le VIH, l'accès aux services d'avortement sans risques et libre et le mariage précoce. La contribution, ainsi que les efforts intensifs de lobbying à l'échelle nationale et à Genève, ont donné lieu à un ensemble de recommandations solides qui ont été mises en avant par un grand nombre d'États membres de l'ONU. Grâce à cette action, le gouvernement a accepté de nombreuses recommandations clés, parmi lesquelles :

1. Entreprendre des politiques proactives pour promouvoir les droits des individus, en particulier en ce qui concerne leur orientation sexuelle et le fait qu'ils soient porteurs du VIH ou atteints du SIDA ;
2. Continuer à promouvoir l'égalité, la participation et l'autonomie des femmes dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décision ;
3. Maintenir ses efforts en faveur de la prévention, de la sanction et de l'éradication de toute forme de violence contre les femmes ;
4. Renforcer la législation et les mesures politiques visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'encontre des femmes ;

5. Investiguer les allégations d'éventuelles violations de droits de l'homme commises par des agents de la sécurité publique et renforcer la capacité de sanctionner les responsables et éviter l'impunité.

Le gouvernement a reporté certaines recommandations jusqu'à mars 2012, lorsque le rapport final sera adopté et notamment : décriminaliser la sexualité entre adultes consentants du même sexe, adopter des mesures législatives et politiques pour créer un cadre spécifique de protection contre la discrimination basée sur la préférence sexuelle et modifier la législation nationale afin de garantir un âge minimum pour le mariage. Entre la révision (octobre 2011) et la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, la FPATT, la CAISO, la SRI et l'IPPF assureront un suivi de ces recommandations reportées, afin de garantir qu'elles soient acceptées par le gouvernement à temps pour la prochaine session de mars 2012 du Conseil des droits de l'homme, quand le rapport final sera adopté.

La CAISO et la FPATT ont déjà obtenu une plus grande couverture médiatique pour leurs efforts et se sont assurés le soutien de ministres importants pour les recommandations. Après la révision d'octobre, la FPATT a rapidement engagé le ministre du genre, du développement des jeunes et des enfants qui est en charge d'un grand nombre des recommandations, à déterminer des voies par lesquelles les partenaires de la coalition pourraient soutenir les efforts du ministère. Le ministère a déjà commencé à traiter ces questions. Outre les déclarations publiques dans les médias, en novembre 2011, le ministère a organisé une grande consultation publique sur l'augmentation de l'âge du mariage des enfants à dix-huit ans. De plus, plusieurs médias ainsi que l'Institut pour le genre et les études de développement de l'université de West Indies ont organisé des discussions publiques sur cette question ; discussions auxquelles la FPATT a été invitée à participer.



Conseil

Les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) ont un rôle unique dans l'EPU. Elles sont considérées comme des parties prenantes, mais indépendantes de la société civile et de l'État. Le résumé du BHCDH des contributions des parties prenantes réserve une section du résumé de 10 pages pour la contribution d'une INDH du pays. De plus, de nombreux États liront la contribution de la INDH pour préparer leurs déclarations et leurs recommandations et peuvent accorder plus d'importance à la INDH qu'aux ONG. Par conséquent, travailler avec votre INDH avant la contribution pour qu'elle mentionne les droits sexuels dans sa contribution de partie prenante peut être un moyen utile pour renforcer la visibilité de vos questions et augmenter vos chances qu'elles soient défendues par les États.

Lobbying auprès des États membres de l'ONU

L'EPU est un processus de révision par les pairs. Cela signifie que les États membres de l'ONU font des recommandations à d'autres États membres de l'ONU sur la manière dont ils pourraient améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays. Par conséquent, informer les États membres de l'ONU des violations des droits sexuels qui sont commises dans votre pays et leur demander de faire des recommandations est une partie importante du processus.

L'objectif principal du lobbying auprès des États est que les thèmes que vous défendez soient soulevés lors de l'examen de votre gouvernement.

Les avocats des droits sexuels qui n'ont encore jamais exercé de lobbying auprès des États membres de l'ONU peuvent se sentir intimidés et ne pas savoir que faire, comment établir le contact et que dire. C'est quelque chose de parfaitement compréhensible, mais le manque d'expérience ne doit pas vous empêcher de mener votre action. Les États membres de l'ONU souhaitent écouter la société civile pour s'assurer que leurs recommandations amélioreront réellement la vie des personnes. Souvenez-vous : vous êtes des experts des lois, politiques et pratiques qui ont une répercussion sur les droits sexuels des personnes dans votre pays.

Pourquoi dois-je intervenir auprès des États ?

Attendu le grand volume de contributions de parties prenantes, toutes les questions ne peuvent pas être incluses dans les documents résumés recueillis par le BHCDH ou portés à la connaissance des États. Faire du lobbying auprès des États est un moyen de vous assurer que vos questions seront soulevées pendant l'EPU.

Conseil

Vous pouvez vous associer à d'autres organisations ayant l'habitude d'intervenir auprès des gouvernements à l'échelle nationale et au Conseil des droits de l'homme. Par exemple, la SRI s'est associée à plus de 40 parties prenantes pour faciliter et aider leur action auprès d'États membres de l'ONU au Conseil des droits de l'homme.

Quand devrais-je commencer mon action auprès des États ?

La plupart des pays commencent à travailler sur leurs recommandations deux à trois mois avant l'examen. Essayez d'initier vos contacts à ce moment-là et pas plus tard qu'un mois avant l'examen, puisque la plupart des recommandations seraient alors déjà terminées.

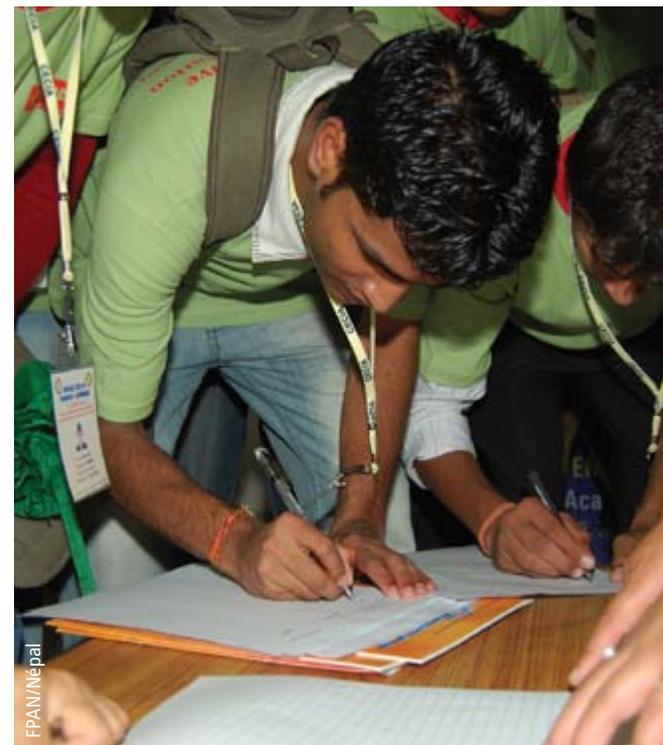
Quels documents dois-je préparer pour intervenir auprès des États ?

Il est recommandable de fournir aux délégués une version d'une page de votre contribution de partie prenante incluant le résumé exécutif et les recommandations. Il est peu probable que les rapports et les documents supplémentaires soient lus par les délégués, sauf s'ils y sont spécifiquement sommés.

Exemples

[Cliquez ici pour le document](#)

Vous trouverez des exemples de mémoires d'action de Trinidad et Tobago dans le dossier Ressources du menu principal du CD.



De jeunes volontaires luttant en faveur d'une éducation sexuelle intégrale.

Comment puis-je savoir quels États je dois contacter ?

Vous devez prendre contact avec les États qui selon vous sont les plus susceptibles de défendre vos idées. Pour savoir si un État est sensible à votre thème, vous pouvez chercher à savoir s'il a déjà fait des recommandations sur cette question auparavant à un autre pays. Par exemple, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne et le Luxembourg ont déjà recommandé à des États de réviser leurs lois sur l'avortement et sont donc des pays qu'il conviendrait de contacter si vous travaillez sur ce sujet.

Lobbying auprès des États membres de l'ONU

Il est également utile de se poser les questions suivantes :

- Un État est-il particulièrement intéressé par ces questions ?
- L'État est-il donateur d'aide au développement et finance-t-il des programmes et des projets sur ces questions ?
- Quelle est la loi dans le pays de l'État sur cette question ?
- L'État s'est-il déjà engagé ou a-t-il déjà fait des déclarations sur ce sujet ?
- L'État a-t-il de bonnes relations avec votre pays et est-il donc plus à même d'être écouté par votre gouvernement ?

Pays qui ont fait le plus de recommandations après 10 sessions

Rang	État recommandant	Total des recommandations
1.	Canada	732
2.	Mexique	561
3.	Brésil	542
4.	France	541
5.	Norvège	538



Conseil

Pour sélectionner les pays à approcher, tentez de cibler ceux qui ont déjà fait des recommandations similaires lors des sessions d'EPU précédentes. Le site Web www.UPR-info.org offre des informations sur les recommandations faites par chaque pays.

Le site Web de la SRI www.sexualrightsinitiative.org contient également une base de données des recommandations spécifiques aux droits sexuels. Ces données peuvent vous aider à préparer une « liste d'États cibles » efficace. Par exemple, pendant les trois premières années de l'EPU, les pays ci-dessous ont fait des recommandations sur les sujets suivants⁶ :

Pays	Orientation sexuelle et identité de genre	Minorités	VIH/SIDA	Droits des femmes	Droit à la santé
Afrique du Sud	0	3	1	18	6
Algérie	0	16	3	75	11
Bengladesh	0	14	8	38	16
Brésil	3	13	4	88	5
Canada	34	26	8	118	5
Ghana	0	8	0	28	3
Mexique	3	16	2	80	3
Nouvelle Zélande	4	5	0	39	4
Pays-Bas	40	16	2	81	3
République Tchèque	41	18	9	54	0
Suède	21	8	0	45	2
Venezuela	0	4	0	7	4

6. www.UPR-info.org

Lobbying auprès des États membres de l'ONU

Comment puis-je savoir quelle personne je dois contacter ?

Une fois que vous avez une liste des pays que vous aimeriez aborder, contactez leur ambassade dans votre pays et essayez de prendre un rendez-vous avec la personne chargée de préparer l'EPU. Souvenez-vous que les gouvernements prépareront souvent leur déclaration d'EPU en consultation avec leur ambassade dans le pays, leur mission à Genève et les fonctionnaires en charge de cette question au ministère des Affaires étrangères. Vous devez donc également essayer d'obtenir les coordonnées des personnes responsables de l'EPU dans le ministère des Affaires étrangères et à l'ambassade à Genève.

Contact

Vous trouverez les coordonnées de toutes les ambassades à Genève ici : [Lien vers les ambassades](#)

Que dois-je dire pendant mes réunions/dans ma correspondance avec les États membres de l'ONU ?

Expliquez brièvement les violations des droits de l'homme que vous souhaitez dénoncer, votre expérience et connaissance des répercussions dommageables, insistez sur des recommandations déjà faites par cet État ou tout ce que vous savez sur les lois, politiques ou positions de ce pays qui peuvent aider à les persuader de soutenir votre question et finalement demandez-leur de faire les recommandations que vous avez présentées dans votre contribution et dans le document d'action d'une page.

Dois-je réaliser un suivi ?

Oui, faites toujours le suivi des correspondances et des réunions. Remerciez les personnes contactées pour le temps et la considération consacrés à votre sujet et indiquez-leur que vous pouvez leur fournir de plus amples informations.

Dois-je me rendre à Genève pour intervenir directement auprès des États ?

Non, vous ne devez pas aller à Genève pour intervenir auprès des États. Vous pouvez rencontrer des fonctionnaires de l'ambassade dans votre pays et correspondre avec des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et à Genève par e-mail, télécopie ou téléphone. Si vous-même et/ou votre organisation avez le temps et les ressources financières nécessaires pour envoyer un représentant à Genève, il peut être intéressant de rencontrer directement les personnes responsables de la remise des recommandations, mais cela n'est pas indispensable. Vous pouvez également choisir de collaborer avec une organisation basée à Genève qui serait disposée à intervenir auprès des États en votre nom. L'Initiative pour les droits sexuels s'engage régulièrement en faveur de l'action dans le cadre de l'EPU et sera ravie d'aider des organisations de défense de la santé et des droits sexuels et reproductifs à soulever des questions pour l'EPU de leur pays.

Action à Genève

Les missions de l'ONU à Genève sont généralement réceptives aux contributions des ONG et (dans la plupart des cas) seront disposées à parler de vos questions et recommandations avant l'examen d'un pays. Bien souvent, le personnel d'une mission de l'ONU doit faire des contributions pour un grand nombre de pays et ne peut pas avoir une connaissance précise de la situation des droits de l'homme dans chacun d'entre eux. Par conséquent, ils sont disposés à rencontrer la société civile qui possède une véritable connaissance du contexte national et qui a le temps d'expliquer la situation vécue.

Exemples

[Cliquez ici pour le document](#)

Vous trouverez également un modèle de lettre aux missions à l'ONU dans le dossier Ressources du menu principal du CD.



Conseil

L'ambassade d'un État à l'ONU est appelée une « mission ». Les diplomates qui y travaillent sont des « délégués ».



Ebony Johnson, groupe de travail de la société civile représentant la délégation 2011 de l'ONG Conseil de Coordination du Programme (CCP) UNAIDS.

Lobbying auprès des États membres de l'ONU

Quand devez-vous aller à Genève pour intervenir auprès des États membres de l'ONU ?

Les États commencent généralement à travailler sur les recommandations pour un État examiné deux à trois mois avant l'examen. Pour être sûr que votre action sera entendue lors des préparations de l'État, prévoyez de vous rendre à Genève au moins un mois avant l'examen de votre pays.

Conseils pratiques pour une action à Genève

- Si vous souhaitez rencontrer les délégués dans le bâtiment du Conseil des droits de l'homme, vous devez être une organisation accréditée dotée du statut spécial de l'ONU « ECOSOC », afin de pouvoir entrer dans les bâtiments de l'ONU. Vous trouverez de plus amples informations sur l'accréditation [ici](#).
- Essayez de prendre contact avec d'autres avocats qui sont également à Genève et qui peuvent vous présenter à des délégués
- Essayez de planifier des réunions avec les délégués avant votre arrivée pour utiliser efficacement votre temps
- Si vous souhaitez rencontrer les délégués d'un pays particulier mais que vous n'avez pas pu confirmer une réunion, rendez-vous dans la salle de conférence principale où siège le Conseil des droits de l'homme (Salle XX) et cherchez les délégués assis en face de la plaque du nom du pays. **Les noms sont classés par ordre alphabétique en français et les membres du Conseil sont assis aux premiers rangs**



Conseil

N'oubliez pas que bien que vos recommandations puissent être jugées très utiles par le personnel de la mission que vous avez rencontré à Genève, ce sont les fonctionnaires du gouvernement dans le pays qui ont le dernier mot quant aux recommandations qui seront mises en avant par l'État. Par conséquent, faites votre possible pour que le personnel de la mission relaie vos recommandations à la « capitale » pour qu'elles soient prises en compte dès que possible.



Des jeunes du monde entier expliquent au Conseil de Sécurité de l'ONU quels sont les plus grands enjeux pour la paix et la sécurité pour leur génération.

2. Pendant la phase d'examen

Lorsqu'il est prévu que votre pays soit examiné, des représentants du gouvernement de votre pays (généralement le ministre d'un département) participera à une réunion de 3,5 heures au Conseil des droits de l'homme pendant ce que l'on appelle la **session de groupe de travail**. Lors de cette réunion, tout État membre de l'ONU peut poser à l'État examiné des questions sur une situation particulière des droits de l'homme dans le pays et faire des recommandations. Les États peuvent soumettre des questions par écrit avant la session de groupe de travail ou les poser oralement pendant la session. L'État examiné doit normalement répondre à ces questions pendant la session de 3,5 heures. Les questions et les recommandations des États membres sont tirées des informations contenues dans le rapport national de l'État, un résumé de toutes les recommandations et observations des entités et mécanismes de l'ONU et les informations fournies par la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme. **Des représentants de la société civile peuvent assister à la session de groupe de travail mais ne peuvent pas poser de question ou faire de déclaration pendant cette dernière.**



VIDÉO

Le rôle de l'État examiné

Regarder les examens précédents

<http://www.unmultimedia.org/tv/webcast/c/universal-periodic-review.html>

Conseil pratique si vous décidez de voyager à Genève pour l'examen :

- Les membres de la société civile peuvent assister aux sessions de groupe de travail de l'EPU au Conseil des droits de l'homme, cependant, ils ne peuvent pas poser de question ou faire de recommandation pendant l'examen
- Vous devrez être affilié à une organisation accréditée ECOSOC pour pouvoir entrer dans les bâtiments de l'ONU. Vous trouverez de plus amples informations sur l'accréditation [ici](#).
- Vous pourrez également contacter la mission de votre gouvernement à Genève pour les informer que vous êtes à Genève pour défendre une cause dans le cadre de l'EPU. La mission peut organiser une réception pour la société civile assistant à l'EPU ou un événement parallèle ; vous pourrez également demander un entretien avec le personnel pour poser des questions sur les sujets que l'État prévoit de traiter. De plus, attendu qu'il y aura des diplomates ou des ministres très expérimentés dans la délégation du gouvernement, vous aurez peut-être la chance de rencontrer quelqu'un de très haut placé dans votre gouvernement pendant qu'il est à Genève. Il peut même s'agir d'une personne qu'il vous serait normalement difficile d'aborder dans votre pays

- La plupart des pays auront terminé leurs recommandations à cette étape, mais il peut être utile de rencontrer en personne les délégués avec lesquels vous avez correspondu pour les remercier d'avoir pris en compte vos suggestions, réitérer l'importance de vos questions et leur demander s'ils feront une recommandation sur vos sujets. Dans de rares cas, certaines missions à Genève ont une marge de manœuvre pour la prise de décision et peuvent de manière plus flexible ajouter des recommandations de dernière minute
- Les membres de la société civile peuvent également organiser un événement parallèle au Conseil des droits de l'homme (appelé « Réunion d'information sur le processus d'EPU »), pour mettre en lumière et partager des informations et des bonnes pratiques, mais aussi pour souligner les questions soulevées dans la contribution d'EPU. Pour en savoir plus sur l'organisation d'un événement parallèle, rendez-vous [ici](#).

Si vous êtes dans votre pays pendant la phase d'examen, vous pouvez regarder l'examen en direct sur

<http://www.unmultimedia.org/tv/webcast/c/universal-periodic-review.html>



Conseil

Que ce soit à Genève, au Conseil des droits de l'homme, ou en regardant les retransmissions en direct, vous pouvez utiliser les médias sociaux pendant que l'examen a lieu pour informer les personnes qui vous soutiennent des recommandations faites et de la réponse de votre gouvernement.

2. Pendant la phase d'examen

Dans les deux jours ouvrables après la réunion où le pays est passé en revue, un rapport est préparé par trois États membres (que l'on appelle « Troïka ») avec l'implication de l'État examiné et l'aide du BHCDH. Ce rapport intitulé « rapport final » ou, plus formellement, « le rapport du groupe de travail sur l'EPU », est un résumé de la discussion qui a eu lieu pendant la réunion d'examen. Il contient un résumé de ce que l'État examiné a présenté et de ce que les autres gouvernements ont déclaré, y compris les questions posées et les commentaires adressés, ainsi que les réponses de l'État examiné. Il se termine par une liste de recommandations faites par les États à l'État examiné. Lorsque ce rapport est publié, deux jours après l'examen, l'État examiné a déjà peut-être indiqué les déclarations qu'il accepte et celles qu'il refuse. Il peut également reporter sa décision sur une ou toutes les recommandations jusqu'à ce que le rapport soit adopté à la session suivante du Conseil des droits de l'homme (qui a généralement lieu dans les 6 mois suivant la « session du groupe de travail »). En général, c'est une solution idéale, puisque cela permet à l'État examiné d'organiser un dialogue avec la société civile à l'échelle nationale avant de prendre une décision sur une recommandation. Toutes les recommandations, y compris celles qui ont été refusées par l'État examiné, figurent dans le rapport final. Au moins deux jours après la session de groupe de travail, le rapport final est adopté par le groupe de travail. Les **ONG ne peuvent pas faire de déclaration pendant l'adoption du rapport final par le groupe de travail.**

Après la phase d'examen et les recommandations des États, mais avant l'adoption du rapport final par le Conseil des droits de l'homme, vous pouvez encore intervenir pour influencer l'opinion de votre gouvernement sur les questions soulevées.



Sessions du groupe de travail de l'EPU au Conseil des droits de l'homme.



Conseil

La session de groupe de travail tend à attirer l'intérêt des médias à l'échelle nationale. Vous pouvez publier un communiqué de presse pour mettre en avant les questions qui ont été traitées. Cliquez ici pour obtenir un exemple de communiqué de presse publié par l'association membre de l'IPPF en Irlande immédiatement après la session de groupe de travail.

Vous trouverez des extraits de communiqués de presse dans le dossier Ressources du menu principal du CD.

2. Pendant la phase d'examen



Photo de l'équipe de l'IPPF/Suisse/2011

Participants de la SRI et de l'IPPF à l'atelier sur l'EPU, Conseil des droits de l'homme, Genève.

Scénario 1 – Les recommandations sont acceptées

Si vos recommandations sont mises en avant par les missions à l'ONU que vous avez contactées, c'est une très bonne chose, en particulier si elles sont **acceptées** par votre gouvernement. Cela vous permettra de demander des comptes à votre gouvernement pour vous assurer que la/les recommandation/s est/sont mise/s en œuvre et surveiller son action de près. La couverture médiatique liée au fait que d'autres gouvernements aient tenu compte de questions particulières dans votre pays peut être très puissante. De plus, la couverture médiatique de l'acceptation des recommandations peut encourager votre gouvernement à respecter ses engagements. Envisagez également de demander à votre gouvernement de formuler un plan national d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU qu'il a acceptées.

Scénario 2 – Les recommandations sont reportées

Si les recommandations sont reportées ou refusées, vous pouvez encore intervenir. Si les recommandations sont **reportées** à la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, cela vous laisse du temps pour chercher un soutien supplémentaire (par exemple auprès des médias et du grand public) pour que le gouvernement accepte les recommandations. Augmenter la pression sur le gouvernement pendant ce laps de temps est vital pour être sûr qu'il reconnaisse que d'autres gouvernements regardent ses actions de près et l'encouragent à accepter les recommandations. Essayez de demander à votre gouvernement d'organiser des consultations auprès des organisations de la société civile ou un débat au parlement sur l'acceptation ou le refus des recommandations reportées.

Scénario 3 – Les recommandations sont refusées

Si les recommandations sont **refusées** par votre gouvernement, cela signifie qu'un renforcement de l'action à long terme est vital. Bien que les pays ne soient pas obligés d'accepter les recommandations, il est important de rappeler à votre gouvernement que la question soulevée ne va pas disparaître simplement parce qu'il a refusé les recommandations à cette occasion. Si des organes de traités sur les droits de l'homme ou des rapporteurs spéciaux ont fait des recommandations similaires à votre pays, vous pouvez rappeler à votre gouvernement qu'il est tenu d'appliquer les normes internationales des droits de l'homme même s'il a refusé les recommandations. Garantir que les États membres soutenant ces idées et que d'autres États membres fassent ces recommandations lors du prochain examen est important afin de faire pression sur votre gouvernement en vue d'appliquer les modifications nécessaires.

Scénario 4 – Les recommandations n'ont pas été faites

Si votre question n'a pas été soulevée pendant l'examen du groupe de travail, vous pouvez encore demander à votre gouvernement de prendre un « engagement volontaire » pour traiter votre sujet lorsqu'il comparaitra devant le Conseil des droits de l'homme pour l'adoption définitive du rapport final.



Photo ONU/Jean-Marc Ferré

3. Phase d'adoption du rapport final

Six mois après la session du groupe de travail, le rapport final de l'EPU de votre pays sera formellement adopté par le Conseil des droits de l'homme. C'est principalement une décision procédurale du Conseil des droits de l'homme par laquelle l'État examiné explique les recommandations qu'il accepte et celles qu'il refuse, en indiquant les raisons des refus. Les États membres ont la possibilité de faire de brèves déclarations, puis les représentants de la société civile peuvent à leur tour faire de brèves déclarations (deux minutes environ).

Cette phase de l'EPU est la seule possibilité pour la société civile de faire une déclaration orale au Conseil des droits de l'homme pendant tout l'examen. À cette étape, le gouvernement a déjà décidé des recommandations qu'il acceptera et de celles qu'il rejettera. La déclaration ne pourra donc pas influencer le contenu du rapport final. Cependant, ce petit espace-temps accordé peut être utile pour insister sur les recommandations que le gouvernement a choisi de rejeter et pour demander à l'État examiné comment le gouvernement entend mettre en œuvre les recommandations qu'il a acceptées et comment la société civile participera à ce processus. Sachez que 20 minutes sont accordées à 10 ONG pour faire une déclaration orale de deux minutes sur l'examen, pendant l'adoption du rapport final de l'EPU sur un pays par le Conseil des droits de l'homme.

Une fois encore, souvenez-vous qu'il peut y avoir des fonctionnaires très expérimentés dans la délégation d'un gouvernement pour l'adoption du rapport final par le Conseil des droits de l'homme. Si vous êtes à Genève pour l'adoption du rapport final, cherchez à rencontrer ces personnes, puisque vous aurez peut-être la possibilité de parler à quelqu'un de très haut placé dans votre gouvernement à Genève.

Autres suggestions pour intervenir pendant cette phase :

- Transmettez le rapport final et les réponses de votre gouvernement aux recommandations aux parlementaires, aux partenaires de la société civile et dans les médias
- Publiez une revue de presse et travaillez avec les médias qui souhaitent mettre en lumière le rapport final



Manifestation en faveur de l'inclusion des programmes et politiques de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes.



Conseil

Si vous ne pouvez pas vous rendre à Genève pour l'adoption du rapport final, essayez de vous associer à une ONG possédant le statut ECOSOC qui assistera à la session du Conseil des droits de l'homme et demandez-lui de faire une déclaration pour le compte de votre association. La SRI assiste généralement à la plupart des sessions du Conseil des droits de l'homme et sera ravie de s'associer à des avocats des droits sexuels pour faire une déclaration orale.

4. Phase de mise en œuvre

Il s'agit peut-être de la phase la plus importante de tout l'examen puisque c'est à ce moment-là que les lois et les politiques peuvent commencer à changer. Cependant, la société civile doit constamment surveiller les progrès du gouvernement sur les recommandations acceptées et intervenir en faveur de leur mise en œuvre pendant les quatre ans et demi suivant l'EPU.



Manifestation lors de la journée internationale de la femme au Libéria contre la violence fondée sur le genre à la Cour Suprême. Monrovia, Libéria.

Suggestions pour intervenir pendant cette phase :

- Continuer à travailler avec d'autres membres de la société civile pour partager des informations, préparer des stratégies d'action et documenter tout progrès de mise en œuvre
- Demander à votre gouvernement d'organiser de grandes consultations auprès de la société civile sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU
- Demander à votre gouvernement de soumettre le rapport final de l'EPU au parlement afin que les parlementaires surveillent et contrôlent la mise en œuvre des recommandations de l'EPU
- Demander à votre gouvernement de créer un plan d'action de mise en œuvre de l'EPU et de publier un rapport de mi-parcours sur ses progrès
- Traduire le rapport final de l'EPU et les réponses de votre gouvernement dans les langues locales afin que les organisations travaillant à un échelon plus local soient mieux équipées pour s'engager en faveur de la mise en œuvre nationale des recommandations de l'EPU
- Définir une stratégie pour traiter les recommandations inappropriées de l'EPU que votre gouvernement a acceptées ou d'importantes recommandations que votre gouvernement a rejetées
- Célébrer et publier les victoires remportées qui contribueront à la mise en œuvre des recommandations
- Commencer à préparer le prochain cycle d'EPU

Demandez des comptes à votre gouvernement

Il est important de tenir compte des aspects suivants pour la surveillance et l'action de l'EPU :

- Demandez des comptes à votre gouvernement concernant ses déclarations à l'EPU lors de l'examen d'autres pays pour garantir que votre gouvernement participe activement à l'EPU et aide les bénéficiaires de droits dans d'autres pays. Posez-vous les questions suivantes :
 - > Se contente-t-il de féliciter le pays ?
 - > Se contente-t-il de poser une question ou faire un commentaire ?
 - > A-t-il fait une recommandation redondante ?
 - > A-t-il abordé une question de manière inappropriée ?
 - > A-t-il fondé sa/ses recommandation/s sur les recommandations d'experts indépendants (par exemple des organes de traités sur les droits de l'homme ou des rapporteurs spéciaux) ?
 - > A-t-il fait une recommandation suffisamment précise ?
 - > A-t-il mis en avant des questions qui ont été soulevées par la société civile dans l'État examiné ?

Il est également important de regarder le contenu de ce que votre gouvernement recommande aux autres pays. Si votre pays a fait des recommandations dans des domaines particuliers à un autre pays, il doit également prendre des mesures en interne dans ces domaines.



<

>

Chapitre cinq

Ressources utiles

Ressources utiles

Photo ONU/Jean-Marc Ferré

Ressources utiles

Ressources du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

- [Planning de l'EPU des États 2012–2016](#)
- [Guide technique de l'EPU pour les parties prenantes](#)
- [Le Conseil des droits de l'homme : guide pratique pour les participants des ONG](#)
- [Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme : guide pratique pour la société civile](#)

Sites Web

- Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme – Section sur l'EPU
www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRmain.aspx
- Fédération Internationale pour la Planification Familiale
www.ippf.org
- Initiative sur les droits sexuels
www.sexualrightsinitiative.org
- UPR-INFO
www.UPR-info.org
- Service International pour les Droits de l'Homme
www.ishr.ch
- Your Rights Right Now
www.rightsnow.ie/

Publications

- [Droits sexuels : une déclaration de l'IPPF](#)
- [Exclaim! Guide pour les jeunes sur « Droits sexuels : une déclaration de l'IPPF »](#)
- [De la preuve à l'action : agir en faveur d'une éducation sexuelle intégrale](#)
- [Santé sexuelle et reproductive et droits des personnes vivant avec le VIH](#)

Exemples d'outils d'action pour l'EPU

(les documents suivants sont accessibles à partir des liens ou dans le dossier Ressources sur le CD)

- Contributions pour l'EPU
 - [Inde](#)
 - [Irlande](#)
 - [Kirghizstan](#)
- [Lettre d'intervention auprès d'un État membre de l'ONU](#)
- [Communiqué de presse](#)
- Mémoire d'action auprès des États membres de l'ONU
 - [Thaïlande](#)
 - [Trinidad et Tobago](#)